

---

DUBLIN – Sessions de l'après-midi du GAC  
Mardi 20 octobre 2015 – 14h00 à 18h00 IST  
ICANN54 | Dublin, Irlande

THOMAS SCHNEIDER : Rebonjour. Bienvenue à la deuxième partie de la séance d'aujourd'hui du GAC. Le prochain point de l'ordre du jour, c'est le point numéro 20, c'est-à-dire la nouvelle série de nouveaux gTLDs. Nous avons ici des membres du personnel de l'ICANN qui pourront faire un point pour nous par rapport à ce que l'ICANN envisage de faire en ce qui concerne la révision de la première série de nouveaux gTLDs et ce qui est envisagé d'être mis en place pour la deuxième série de nouveaux gTLDs.

KAREN LENTZ : Merci, Thomas. Merci, GAC. Je vais essayer de passer en revue très rapidement les éléments que je souhaite vous présenter.

Est-ce que la présentation, les diapos sont prêtes?

Au cours des dernières réunions de l'ICANN, nous avons tenu des réunions d'information pour vous parler de ce que le personnel de l'ICANN fait en ce qui concerne la révision de la série du Programme des nouveaux gTLDs 2012, ainsi que les activités qui ont lieu au sein des organisations de soutien et comités

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

consultatifs de l'ICANN. Cela inclut certaines informations sur les groupes de travail du GAC qui se concentre sur certains domaines spécifiques concernant les nouveaux gTLDs, par exemple les ccTLDs.

Je vais donc vous expliquer les diapos qui seront affichées sur l'écran. Et vous avez probablement reçu un document d'information qui vous a été distribué avant la réunion. Je vais donc vous parler du travail en cours en ce qui concerne la révision de la série de nouveaux gTLDs.

Une des activités clés est la révision de la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs. Cela est spécifié dans l'affirmation d'engagement de l'ICANN. Il y aura un groupe de révision une fois que les nouveaux gTLDs seront opérationnels depuis un certain temps qui se consacrera à ces aspects concernant la concurrence, le choix et la confiance du consommateur. Il y a un processus d'évaluation qui va se consacrer aux sauvegardes également et aux mesures d'atténuation de risques. Ce processus de révision a commencé avec la publication ou le lancement d'un appel à volontaires le mois dernier. Cette équipe de révision sera composée par des bénévoles de la communauté.

Vous voyez ici le calendrier qui est inclus dans l'appel à volontaires. Les délais de travail pour cette équipe une fois

---

qu'elle sera constituée pour la collecte, d'abord, de candidatures. Et nous croyons que l'équipe de révision sera créée en décembre 2016.

Le processus de révision commence à peine. Il y a eu cependant un travail en un an pour préparer des informations afin que cette équipe de révision puisse commencer à travailler avec une base d'informations disponibles. Ces informations proviennent de la communauté, de la GNSO et de l'ALAC qui ont recommandé l'élaboration d'un certain nombre d'indicateurs en ce qui concerne la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs. Une recommandation clé était donc de mener à bien une enquête auprès des consommateurs et leur poser des questions sur la confiance, la concurrence. Deux rapports ont été publiés. Un rapport concernant la concurrence et un rapport concernant une enquête qui a été menée auprès des consommateurs et une autre enquête qui a été menée auprès des bureaux d'enregistrement – pardon, des titulaires des noms de domaine.

Il y a eu des recommandations pour que les analyses économiques soient mises en place. Ce rapport a été publié récemment pour évaluer les facteurs qui ont une influence sur la concurrence. C'est dans ces deux exercices, l'étude économique et les enquêtes auprès des consommateurs, il y a deux objectifs.

---

D'un côté, avoir une base d'information qui sera mise à jour dans les années à venir. Il y a eu également un certain nombre d'indicateurs individuels liés aux IDNs, aux réclamations en matière de résolution de litiges. Et ces informations, donc, seront collectées par le personnel. Et vous voyez l'adresse où vous pourrez trouver davantage d'information par rapport à cela.

Ce domaine que l'on appelle « mise en œuvre du programme » est un domaine assez clé où – car l'affirmation d'engagement demande à l'ICANN d'évaluer l'efficacité de ce processus. Et c'est pour cela que le personnel collecte des données par rapport aux différentes étapes du processus. Tests de prédélégation, processus d'objection, système de dépôt de candidature, retours d'information, tout cela est disponible dans ce rapport. Nous avons une période de commentaires et nous espérons que toutes ces informations pourront être utiles, une fois que l'équipe de révision commencera à fonctionner.

Dans l'affirmation d'engagement, l'équipe de révision doit également évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation. Il s'agissait, parmi ces mesures, les mécanismes de protection de droit qui figure dans le programme. Nous avons collecté des informations par rapport à l'utilisation de ces mécanismes de protection de droit afin d'identifier quels sont les domaines clés

---

pour travailler davantage sur les domaines qui nécessiteront une protection supplémentaire. Nous avons lancé un appel à commentaires et nous allons incorporer tous les retours d'information que nous allons recevoir, car ce sera un élément important pour l'équipe de révision.

Je vais revenir au processus de révision CCT. Mais maintenant, je vais vous parler de la révision indépendante du bureau d'échanges d'information sur les marques déposées. Cela vient d'un avis du GAC de 2011 par rapport au fait qu'au bout d'un certain moment, après la mise en fonctionnement de ce bureau d'échanges d'informations sur les marques, il y ait une révision de l'efficacité de ce mécanisme. Ce bureau d'échanges sur les marques a été établi en même temps que le Programme des gTLDs, comme un annuaire d'information sur les différents éléments concernant les marques déposées dans le monde entier. Et donc, cette révision va porter également sur ce bureau d'échanges d'informations. Nous essayons également d'analyser des aspects plus techniques du programme, notamment nous essayons d'évaluer quel est l'impact de l'ajout au niveau de la racine de nouveaux gTLDs pour ravoir... Nous avons également mis en place un processus pour trouver un fournisseur qui puisse mener à bien cette étude. Nous avons donc une étude qui va être mise en place avec une méthodologie qui sera publiée pour consultation publique.

---

Je voulais vous parler également des activités de la GNSO qui sont liées à ce domaine. Comme vous le savez, au sein de la GNSO, il y a un rapport thématique qui fait l'objet de consultations publiques en ce moment et qui est lié aux politiques pour les nouvelles séries de nouveaux gTLDs. Il y a également un rapport thématique focalisé sur les mécanismes de protection de droit. Et ce sujet n'est pas limité aux nouveaux gTLDs, mais aussi, par exemple il peut porter aux mécanismes – les UDRP et des protections de droit en général dans les processus de l'ICANN.

Vous voyez donc sur l'écran comment ce processus fonctionne ou est mis en place. Et vous voyez que la version préliminaire du rapport a été lancée ou publiée pour consultations publiques.

Voyez ici le calendrier pour toutes ces révisions dont je vous ai parlé. Ce que vous voyez en orange, c'est la révision portant sur la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs. Bien entendu, nous ne savons pas combien de temps cela nous prendra. Nous croyons – la prévision qui figure sur l'écran est basée sur le temps que cela a pris pour faire d'autres types de révision. Mais bien sûr, au fur et à mesure que le temps va s'écouler, on aura plus d'informations par rapport au calendrier que l'on pourra prévoir.

---

Ensuite, il y a le travail en matière de politiques de la GNSO. Il y a un processus d'élaboration de politiques qui a été initié ou qui doit être initié de façon formelle plutôt. Et si cela est le cas, ce serait très utile pour nous de nous coordonner avec ce groupe pour mieux comprendre la portée du travail qu'ils devront faire.

Très bien. C'est la fin de ma présentation. Je répondrai volontiers à vos questions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Karen. Nous avons entendu parler d'un grand nombre de révisions qui sont en cours ou qui vont être mises en place. Maintenant, j'ouvre le micro aux membres du GAC pour des commentaires ou des questions.

Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup pour la présentation. C'est très intéressant. Je crois que cela fera partie d'une discussion ultérieure, mais pendant ces révisions, vous avez parlé d'un cas en particulier où l'avis du GAC a été pris en considération. La base de la révision – vous vous penchez sur ces questions aussi sur la base d'autres avis du GAC pour voir quelles sont les implications, mais dans la présentation que vous avez faite hier,

---

quelqu'un a parlé du Programme des nouveaux gTLDs et nous a montré des diapos par rapport à la confiance et le choix du consommateur, des résultats par rapport à ce domaine et je crois que ces résultats étaient assez intéressants, car ils montraient que la confiance et la concurrence au niveau des nouveaux gTLDs n'étaient pas si élevées que ça que l'on aurait prévu. Et ce serait utile que cette présentation soit disponible pour les membres du GAC parce que nous avons parlé d'un certain nombre de questions liées aux sauvegardes. Et je pense que cette question-là serait intéressante pour nous, pour les décideurs. Ce serait intéressant non seulement pour vos révisions, mais pour nous aussi en tant que membre du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Karen, est-ce que vous voulez y répondre?

KAREN LENTZ : Bien sûr, on vous fera parvenir ces présentations ou ces informations concernant les aspects liés aux choix, à la concurrence et la confiance des consommateurs.

L'enquête qui a été menée par Neil auprès des consommateurs, où les consommateurs ont dû répondre à des questions telles

---

que le nombre de TLDs qu'ils connaissent ou avec lesquels ils étaient familiarisés. Puis, il y a eu une étude économique où un groupe d'analyses – où l'on a analysé des données concernant les prix des bureaux d'enregistrement et des registres ainsi que d'autres facteurs qui nous ont permis d'établir une base d'information par rapport à la concurrence. Et nous vous ferons volontiers parvenir ces informations.

THOMAS SCHNEIDER : Y'a-t-il d'autres questions ou des commentaires par rapport à ces révisions?

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Karen, de nous avoir présenté ces processus, les calendriers, etc.

J'ai une question qui concerne les noms de domaines ou les candidatures aux noms de domaine communautaires. Nous avons eu des discussions par rapport à cette question et nous avons invité l'ombudsman pour qu'il puisse nous donner son point de vue par rapport à différentes réclamations et inquiétudes qui ont été manifestées par rapport au processus d'évaluation des candidatures communautaires. Son rapport a

---

été publié. Le GAC a exprimé ses inquiétudes dans plusieurs des réunions de l'ICANN par le passé. Donc, ma question est la suivante : quand est-ce que vous pensez que nous, en tant que communauté consultative, devrions mettre en place ou élaborer des recommandations? Ce serait très utile de le savoir pour que l'on sache à quel moment intervenir pour pouvoir manifester nos inquiétudes par rapport aux problèmes qui ont été identifiés dans cette série de candidatures. Quand est-ce que vous pensez que ce serait le plus utile de contribuer à ce processus en ce qui concerne ce problème en particulier?

KAREN LENTZ :

Il y a plusieurs facteurs à considérer. D'un côté, comme vous le savez, la GNSO a dressé une liste de sujets ou de domaines concernant la définition, les processus qui sont liés aux candidatures communautaires. C'est un domaine où la GNSO – auquel la GNSO a travaillé. Le personnel a participé également à ce processus. Et je pense qu'actuellement, il y a une bonne coordination avec le GAC au sein des processus de la GNSO. Et c'est un exemple de possibilité pour le GAC de participer à ce processus.

Ensuite, en ce qui concerne le processus, pour ce qui est de l'avis du GAC, il existe les principes du GAC par rapport aux nouveaux gTLDs de 2011 – ou avant, peut-être. En ce qui concerne les

---

processus du GAC, je ne sais pas si cela doit être considéré comme un ensemble ou si de différents groupes doivent être constitués pour pouvoir arriver à élaborer une recommandation qui pourrait être considérée ou débattue pour mieux faire comprendre ce problème.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Y'a-t-il des questions ou des commentaires?

Oui, Croix-Rouge, s'il vous plaît.

CROIX-ROUGE : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Stefan Hankins, Comité international de la Croix-Rouge.

Dans le contexte de cette séance, nous voulions attirer l'attention sur l'importance des discussions en cours par rapport à la nouvelle série de gTLDs. Et je voulais vous parler de l'importance des déterminations que pourrait faire le Conseil d'administration par rapport à la nouvelle série. Nous pensons qu'il y a des considérations en matière de politiques qui sont importantes par rapport à cela. Et pour illustrer peut-être la question de la protection et des réservations temporaires des noms de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge au premier et au

---

second niveau, ces protections – l'importance de ces protections a été mise en [peu clair] par le GAC dans plusieurs de ces avis, sur la base du fait qu'il s'agit de questions qui revêtent un intérêt en matière de politique publique. Et je pense qu'il serait important de passer la phase de mise en œuvre de ce type de protection pour la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Et il faut que cela soit réaffirmé dans la prochaine série de nouveaux gTLDs.

La Croix-Rouge et le Croissant Rouge sont prêts à faire partie des processus et des délibérations à cet égard. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci la Croix-Rouge.

Y'a-t-il d'autres commentaires?

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Par rapport à cette question que nous soutenons – bien sûr, nous soutenons ce qui vient d'être dit par la Croix-Rouge et le Croissant Rouge. Parce qu'il y a une reconsidération des protections qui ont été accordées dans la première série, et je pense qu'il est important de se pencher à nouveau sur cette

---

question pour que cela soit pris en compte dans la prochaine série.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Y'a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions?

Très bien, s'il n'y a pas de question ou commentaire, je crois que nous devrions consacrer les prochaines 30 minutes de cette séance à mener un débat sur la manière dont le GAC pense s'organiser pour organiser ses contributions pour les diverses activités de la GNSO et du personnel de l'ICANN.

N'hésitez pas à rester ici avec nous. C'est une séance publique. Si vous avez des tâches urgentes à faire, bien entendu, vous pouvez prendre votre temps. Mais nous voulons consacrer les prochaines 30 minutes pour voir comment nous pourrions nous organiser à la lumière de ces délais qui, à notre avis, sont assez ambitieux vu le reste de notre travail à faire. Mais comme cela est très important, il faudrait établir clairement la manière dont les délibérations, même celles des groupes de travail, seront organisées pour les prochains mois.

Je vois que la Russie veut prendre la parole.

---

RUSSIE : Je vais parler en russe.

J'aimerais demander aux participants de la GNSO de rester ici parce que je dois poser cette question. Les représentants de la GNSO, s'il vous plaît.

THOMAS SCHNEIDER : Vous voulez qu'ils restent ici dans la salle?

RUSSIE : Oui, oui. Je leur demande de bien vouloir rester.

THOMAS SCHNEIDER : Ce ne sont pas des représentants de la GNSO, mais des membres du personnel de l'ICANN. Mais vous pouvez quand même poser votre question.

RUSSIE : J'aimerais faire attention au fait qu'il y a quelque chose dont nous avons besoin, à savoir considérer des sanctions et penser à des mesures applicables pour éviter des erreurs similaires à l'avenir. C'est-à-dire que la GNSO participe à une tâche très importante, et le développement de ses politiques est important. Nous aussi, on est important en tant que membres du GAC lors de la prise de décisions quand on parle d'obligations

---

contractuelles entre les bureaux d'enregistrement, l'ICANN et les utilisateurs.

En premier lieu... Récemment, il y a des sanctions qui ont été appliquées, ce qui montre qu'il y a un problème, à savoir que l'ICANN continue dans la juridiction des États-Unis et fonctionne conformément aux lois américaines. Et tous les bureaux d'enregistrement sont sujets à la même loi. Et les contrats sont régis par la législation américaine. Alors, au cas où il y aurait des sanctions, elles doivent être appliquées conformément à la loi américaine. En même temps, il y a du consensus au sein de la communauté mondiale sur le fait qu'il s'agit là d'une situation où les sanctions affectent les droits de l'homme, les droits des clients. Tout cela a déjà été débattu.

Alors, la question des sanctions ou de sanction unitaire, il est important que — si l'on ignore la question, cela peut nous amener vers de grands problèmes à l'avenir. En principe, c'est quelque chose qui vient de naître et qui va devenir de plus en plus pire dans l'avenir dans une situation similaire. Je vous demande de le prendre en considération. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Nous prenons note de votre intervention. Vous voulez répondre?

---

KAREN LENTZ :                      Merci beaucoup. Nous vous remercions de votre commentaire.

THOMAS SCHNEIDER :            Très bien. Alors, s'il n'y a plus de question pour nos collègues du personnel de l'ICANN, alors nous allons continuer avec nos discussions sur la manière dont le GAC pourrait s'organiser ou devrait s'organiser sur les éléments importants pour nous, de sorte à pouvoir préparer notre avis ou toute autre contribution dans ce processus.

Je vous invite donc à demander la parole pour commencer le débat.

Peut-être pourrait-on continuer avec un élément qui a fait partie de cette présentation. C'est-à-dire la question liée à la concurrence, la confiance et le choix du consommateur et la révision y afférant. Il y a eu un appel à volontaires pour être membre de l'équipe de révision, et le délai vient à échéance début novembre.

OLOF NORDLING :                Le 30 octobre.

THOMAS SCHNEIDER :            Le 30 octobre.

---

Alors, si vous pensez que vous remplissez les critères requis dans cette convocation pour des membres de ce groupe, vous pouvez présenter votre candidature. Et comme nous l'avons vu dans la présentation – peut-être pourrions-nous montrer la présentation s'il vous plaît? Je crois que c'est la diapo 2 ou 3...

Nous voyons là qu'il y a un délai – la voilà. Ici, vous voyez les délais. Il pourrait y avoir des erreurs. Parce que si les candidatures sont publiées le 2 novembre, les SOs et les ACs ne vont pas pouvoir en décider le même jour. Alors, dans la deuxième date, 2 novembre, pour la deuxième fois, il pourrait y avoir une erreur. Peut-être faudrait-il la corriger. On me dit que c'est la fin du mois. Alors, la deuxième fois où vous voyez « 2 novembre », on devrait mettre « fin novembre ». D'après l'affirmation d'engagement, d'où vient cette révision – le directeur général de l'ICANN et la présidence du GAC doivent étudier ces candidatures et décider à propos de l'équipe de révision et, en décembre, annoncer ces nouveaux membres.

Ici, vous voyez les différents délais affichés sur l'écran. Il est très important de partager cette information sur vous ne l'avez pas encore fait. Vous devez informer le reste de cette convocation, de cet appel, et puis, une fois que les noms des candidats auront été publiés, il existe la possibilité de supporter ces nominations, de sorte à ceux qui prennent la décision sur les candidats

---

puissent avoir le soutien du GAC. C'est quelque chose que l'on pourrait peut-être considérer étant donné que les délais sont assez courts. Parce que le délai pour la présentation de candidatures vient à échéance, il faudra agir très rapidement et il faudra aussi donner nos points de vue le plus vite possible. Vous pourrez peut-être présenter des commentaires ou poser des questions sur ce qu'il faut faire par rapport à cette révision en particulier.

L'Union africaine.

UNION AFRICAINE :

Merci, Monsieur le Président. Comme je l'ai dit ce matin, le Groupe de travail sur la sécurité publique a abordé la question dans notre réunion privée d'hier et nous considérons que nous avons la connaissance de la question et qu'il est important d'avoir un membre de ce groupe de travail dans ce groupe de révision. Alors, je vous propose que vous et les collègues considériez cette possibilité. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci.

D'autres questions? D'autres commentaires?

Olof?

OLOF NORDLING :

Merci. J'appartiens au personnel de l'ICANN.

Il y a un petit détail qui vaut la peine de considérer. Suivant l'affirmation d'engagement, il est prévu que la présidence du GAC et le PDG de l'ICANN – le président de l'ICANN, pardon, soient des membres de l'équipe de révision de l'Affirmation d'engagement. Mais dans la pratique, ce n'est pas le cas. L'option existe pour que le directeur et la présidence du GAC désignent une personne en dehors de ce processus de candidatures pour qu'elle remplace au sein de l'équipe de révision.

Juste comme rappel, il y a quelques années, on a fait une révision sur le WHOIS et à ce moment-là, la personne désignée a été Peter Nettlefold de l'Australie. Je vous le rappelle pour que vous le gardiez à l'esprit. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Peut-être pourrions-nous donner davantage d'informations au GAC sur le nombre de membres de ce groupe. Cette équipe de révision aura de 15 à 20 membres. C'est correct?

---

OLOF NORDLING : Bon, à peu près ce nombre de membres. Mais les électeurs décident normalement de cette question. Mais le nombre de membres a été proche de ce chiffre. Il faut trouver un équilibre entre les SOs et les ACs pour élire les membres. Mais aussi, on peut désigner des experts indépendants.

Je regarde Margie, mais je ne crois pas qu'une révision finale ait été prise sur le nombre des membres de cette équipe de révision. Excusez-moi, Margie.

MARGIE MILAM : Olof a raison : il n'y a pas de nombre de membres spécifié. C'est vous et Fadi qui allez déterminer la quantité de participants. Et comme Olof l'a bien dit, en plus des membres désignés par les SOs et ACs, il peut y avoir des experts indépendants. Alors, il n'y a pas un nombre fixe de personnes désignées par les SOs et ACs. C'est à vous de décider. Par le passé, il y a eu environ 16 membres, mais ce n'est qu'un guide.

THOMAS SCHNEIDER : Puisque vous êtes là, à côté de moi, j'ai encore une chose à vous demander.

Je sais que certaines organisations de soutien et comités consultatifs donnent leur soutien à un groupe de personnes et

---

puis ils veulent que ces personnes soient des membres du groupe. Mais il n'y a pas de nombre établi, un nombre fixe de membres pour chaque SO ou AC. En dernière instance, on le décide sur la base des mérites du candidat pour déterminer le nombre de membres.

Comment ont fait le président et le directeur du GAC auparavant pour évaluer cette situation et pour donner son soutien? Si le GAC voulait être en faveur de telle ou telle personne, quel serait l'impact d'une déclaration de ce genre?

MARGIE MILAM :

Il n'est pas nécessaire d'avoir un soutien. Mais s'il y a quelqu'un qui représente une SO ou une AC, eh bien, il y a cette possibilité. Par le passé, on n'a pas tenu compte de ces soutiens. Auparavant, à l'ATRT II, on a donné du soutien à des personnes qui n'ont pas été sélectionnées. Alors, il n'y a pas de règles à cet égard. Ce n'est que – c'est-à-dire, on n'est pas obligé de respecter cela.

La Thaïlande.

THAÏLANDE :

Juste pour préciser, il y a des membres volontaires et des experts indépendants. Dans le cas des membres volontaires, il

---

faut mentionner l'organisation de soutien ou le comité consultatif correspond. Dans ce cas, si le candidat est dans la liste du GAC, je ne crois pas qu'il n'y aura pas de problème s'il le proposait comme membre volontaire. Mais que se passe-t-il s'il y a un pays qui a des experts et qui veut proposer un de ces membres pour former le groupe? Ça devait être le cas d'experts indépendants, n'est-ce pas? Parce que peut-être un membre du GAC va dans son pays et convoque quelqu'un qui a l'expertise.

OLOF NORDLING :

Eh bien, je peux vous donner une réponse préliminaire de l'époque où je donnais le soutien aux révisions. Si l'on indique une affiliation, cela ne veut pas dire que ce soit des représentants du GAC ou des représentants suppléants au cas du GAC. Par contre, ils viennent du gouvernement.

Dans le cas des experts, Margie, qui a une expérience plus récente pourrait nous dire quelque chose.

MARGIE MILAM :

Je crois que du point de vue de l'indépendance, il ne s'agit pas de représenter une SO ou une AC. C'est ma manière de l'évaluer. Mais il n'y a rien de fixe là-dessus. C'est vous et Fadi qui allez le déterminer. En conséquence, si quelqu'un a l'expertise dans des domaines pertinents, comme la protection au consommateur et

---

les droits de propriété intellectuelle et veut se porter candidat comme membre indépendant, eh bien, ce sont des critères qui vont aider à prendre la décision.

THOMAS SCHNEIDER : Je répète le premier délai, qui vient à échéance le 30 octobre pour que vous puissiez prendre contact avec des personnes pouvant se porter candidats pour former cette équipe, profiter du temps disponible.

Je regarde ma montre, et je voudrais maintenant nous centrer – excusez-moi, le Royaume-Uni, vous avez la parole.

ROYAUME-UNI : Excusez-moi. Je ne veux pas retarder le progrès de cette séance, mais je peux consulter avec plaisir, avec des experts en politique des consommateurs au Royaume-Uni. Excusez-moi si je n'y ai pas pensé. Il ne s'agit que d'un projet préliminaire. On a une idée du temps que cette personne pourrait consacrer à ce travail?

THOMAS SCHNEIDER : C'est une bonne question. Je crois que c'est trois heures et demie par jour, lundi, mardi et mercredi... Non, non, non.

---

OLOF NORDLING : Excusez-moi, Thomas. Vous êtes d'accord, je regrette de vous le dire. En réalité, c'est un montant de temps important. Définitivement, il y aura des téléconférences hebdomadaires, il y aura aussi des réunions en personne. Et le délai est d'un an. Cela peut sembler long ou la charge de travail peut sembler trop lourde, mais à la fin du délai, on a beaucoup de travail à faire.

Margie n'est plus là, mais je crois que ce que je dis est correct.

THOMAS SCHNEIDER : En novembre-décembre 2016, c'est clair que personne ne va pas pouvoir partir en voyage dans le monde, mais vous avez une idée de la charge de travail?

OLOF NORDLING : Vraiment, je crois que non. Il y a très peu de gens qui puissent utiliser ce point pour aller faire la pêche.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que nous avons déjà eu des échanges avec la GNSO. Nous avons dit que nous allions essayer d'utiliser le temps disponible pour que les membres du Groupe de travail de consultations entre le GAC et la GNSO puissent échanger des idées sur la tâche de la GNSO. Peut-être serait-il nécessaire que les membres du GAC qui font partie de ce groupe soient

---

renforcés avec davantage de membres. Donc, s'il y a des personnes intéressées à ces révisions et à ces aspects en particulier – et aussi, il y a le Groupe de travail des noms géographiques, une série de débats qui ont été menés par rapport aux mesures des protections, des sauvegardes, etc., etc. —, je vous demande de considérer la possibilité de rejoindre les membres du GAC qui font partie de ces groupes de travail pour participer et contribuer avec la GNSO.

En ce qui concerne les révisions proposées par l'ICANN, vous savez qu'il y a normalement des périodes de consultations publiques que nous, en tant que GAC ou en tant que pays membre à titre individuel, nous pouvons présenter nos commentaires. Alors, je demande au Secrétariat de nous signaler ces dates pour tenir compte dûment de l'information et faire nos contributions, le cas échéant. Si l'on veut contribuer en tant que GAC dans son ensemble, il faudra parvenir à un consensus.

Je vais vous poser une question. Je ne sais pas si Tom du Secrétariat pourrait peut-être dire comment pense-t-il – je sais qu'il n'a pas eu trop de temps pour penser, mais comment vous pouvez nous donner votre soutien? Et je propose aux membres du GAC de nous dire comment avancer avec cette question.

---

TOM DALE :

Le Secrétariat et le personnel de l'ICANN pourraient préparer une feuille de route, un document court pour voir si cela est utile au GAC et voir les délais, les occasions d'intervention et de participation, aussi bien dans le Programme de révision de l'ICANN que dans les processus de PDP de la GNSO. Cela m'aiderait à moi. Je ne sais pas si ça vous aiderait, mais à moi, oui...

Voilà donc une des possibilités. Ceci peut être vite fait. Je sais que le personnel de l'ICANN l'a déjà fait. D'autre part, je vous propose de considérer, sur la base des délibérations du GAC avec la GNSO, certaines idées qui sont apparues, qui ont été débattues avec Mason Cole, qui est l'agent de liaison auprès de la GNSO. Eh bien, le GAC ne voulait pas avoir davantage de participants, et cela pourrait contribuer à ce que l'ICANN offre. Il y aurait aussi le soutien du Secrétariat d'aide général aux membres du GAC, aux experts, s'ils veulent participer au PDP de la GNSO.

Voici des idées pour favoriser la création de capacités et aider les membres du GAC qui n'ont pas participé au processus d'élaboration de politiques au préalable. Je crois que cela nous donne une idée des dates clés, des dates importantes, une feuille de route – ce qui est important. Nous croyons aussi qu'il est important de voir quelles sont nos idées, non seulement

---

pour connaître les initiatives, mais pour savoir si on peut participer et comment on peut participer. Autrement, on ne ferait que vous donner un programme.

Voici donc les idées que j'ai distribuées l'autre jour ayant trait aux capacités et aux processus des PDP. J'espère que vous en tiendrez compte. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Tom. Je vois les États-Unis qui demandent la parole.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite observation à faire, et je crois que Manal peut me corriger, mais je crois que dans le Groupe de travail, on a travaillé là-dessus. Notre objectif est de faire en sorte que la perspective du GAC soit partagée avec nos objectifs. Le défi, évidemment, est que les délais sont trop courts. C'est-à-dire qu'il faut respecter les délais. Alors, ça dépend du PDP que l'on aura choisi. Pour y participer, eh bien, il faudra voir comment nous, nous gérons nos procédures de collaboration pour pouvoir donner l'avis du GAC. Parce que l'alternative, c'est que les membres individuels peuvent

---

participer avec leurs perspectives nationales. Je sais que la GNSO fait confiance à cette manière de fonctionner, mais il faut faire la distinction et le rappeler à la GNSO.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je pensais la même chose. Pour ceux qui participent, il faut que ce soit clair pour nous-mêmes et pour la GNSO : s'il y a des membres du GAC qui veulent participer à ce processus, ils vont le faire comme des représentants d'un pays en particulier, alors ils vont donner le point de vue d'un pays en particulier sur un intérêt d'un pays en particulier. Par contre, s'ils le font au nom du GAC, il y a une différence dans ce cas.

Et aussi, comme Suzanne l'a dit, la première option est possible. Tout le monde peut participer et donner ses commentaires, mais le poids sera bien différent. Ce n'est pas la position consolidée du GAC ou une demande du GAC parce que cela exigerait davantage d'organisation avec le soutien de la GNSO et les membres du Groupe de consultations GAC/GNSO et aussi le Secrétariat. Je sais que le Secrétariat veut nous aider et moi aussi, mais il faudrait organiser tout cela de manière efficace afin que ces actions puissent respecter le délai.





---

Je vois que les gens acquiescent. Je sais que cela ajoute du travail à notre secrétariat.

Nous allons parler des aspects financiers, du soutien au Secrétariat parce que quelqu'un doit payer pour ces services de secrétariat, comme vous le savez bien.

Y'a-t-il d'autres commentaires ou des points de vue que vous souhaitez exprimer? En parallèle, nous pourrions donc faire l'inventaire des questions que nous voudrions par exemple analyser et donc faire cet inventaire des avis que nous avons donnés par le passé, des éléments que nous aimerions communiquer à l'ICANN et à la GNSO dans les mois qui viennent.

Y'a-t-il d'autres commentaires ou des questions par rapport à cette dernière question? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc remercier nos collègues du personnel de l'ICANN d'avoir partagé ces informations avec nous. Merci aux membres du GAC pour cette discussion. Nous allons donc passer au prochain point de notre ordre du jour, à savoir le point 21. Et après, nous avons une pause-café que nous pourrions consacrer à la question de la responsabilité ou réduction de comptes de l'ICANN.

Nous avons donc deux créneaux de 30 minutes plus la pause-café.

---

Vous vous souvenez qu'on ne savait pas très bien comment nous allions communiquer au CCWG par rapport à cette réunion à laquelle nous avons pensé. Tracey a contacté les coprésidents du CCWG, et nous avons reçu leur réponse toute à l'heure. Nous allons donc donner la parole à Tracey pour qu'elle puisse nous dire quelle est la réponse qu'elle a reçue de la part des coprésidents du CCWG.

TRACEY HIND :

Merci, Thomas. J'ai eu des conversations avec les présidents du Groupe CCWG par rapport à cela pour leur demander comment il voulait recevoir l'avis du GAC. Ils veulent de nous que l'on communique de manière écrite. Cela peut être une lettre ou autre, mais de manière idéale, dans le communiqué. Si vous pensez que vous êtes parvenus à un consensus : un texte dans le communiqué.

Autrement, ils souhaiteraient avoir un texte qui puisse indiquer que le GAC soutient le processus multipartite de consultations que le CWG a mené et que le GAC pense qu'il a l'opportunité de contribuer en tant que partie prenante à ce processus. Ils souhaiteraient voir que l'on écrit quelque chose par rapport au consensus, comme un résultat idéal si possible, et proposer une alternative à l'exercice de simulation numéro 18 si vous ne parvenez pas à trouver un consensus. Ils souhaiteraient utiliser

---

tous ces retours d'informations pour les incorporer dans leur rapport final.

Comme je vous l'ai dit, de manière idéale, ils souhaiteraient que ce type d'information soit communiquée dans l'avis du GAC, mais si vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord ou à trouver un consensus, ils seraient satisfaits d'avoir une lettre ou une communication formelle ou un courrier électronique de la part du président du GAC où vous exprimeriez votre position par rapport à leur travail et où vous diriez que vous êtes à l'aise avec le processus qui a été mené, et que vous avez eu la possibilité d'y contribuer.

THOMAS SCHNEIDER : Ce sont des idées que les présidents du CCWG nous donnent, nous, mais c'est nous qui décidons de la manière dont nous voulons le faire. Ce n'est pas eux qui nous disent ce que nous devons faire. Ce ne sont que leurs attentes. Qu'il soit très clair : c'est à nous de décider de quelle manière nous allons répondre au CCWG. Je veux que cela soit très très clair. Mais c'est important de savoir quelles sont leurs attentes.

L'Iran.

---

IRAN : Je ne comprends pas vraiment cela. Qui a dit au Secrétariat de contacter les présidents du CCWG pour qu'ils nous donnent leurs points de vue? C'est quelque chose que l'on aurait dû discuter au sein du GAC. Qui peut donner l'autorité au Secrétariat pour qu'il aille faire cela? Je ne comprends pas ce processus. Je ne suis pas d'accord avec cela.

THOMAS SCHNEIDER : En fait, nous avons décidé que nous allions demander au CCWG des clarifications. Parce que nous ne savions pas très clairement ce que l'on attendait de nous. C'est pour cela qu'on a demandé au Secrétariat d'aller rencontrer les vice-présidents du CCWG et de leur poser la question. Mais je répète : c'est la vision des coprésidents du CCWG qui ont répondu à notre question, mais ce n'est que leurs attentes. Mais nous ne devons pas parler de leurs attentes. Nous pouvons continuer à discuter de nos points de vue. Ce n'est qu'une information pour nous, pour mieux comprendre la situation.

J'espère que cela est plus clair.

La question ici est la suivante : nous avons deux créneaux de 30 minutes, comment voulez-vous que l'on organise cette conversation? Vous voulez que l'on continue avec la question de

---

l'exercice de simulation 18 ou vous voulez que l'on commence par une autre chose?

La Suède.

SUÈDE : C'est une proposition, il peut y en avoir d'autres, mais il y a plusieurs pistes de discussions en cours et j'espérais que l'on pouvait utiliser la pause-café pour finir ces discussions. Mais peut-être qu'il y a d'autres membres qui ont d'autres propositions.

THOMAS SCHNEIDER : Vous proposez donc de faire la pause-café maintenant pour que les discussions qui sont en cours puissent finaliser ou vous voulez que l'on fasse la pause-café au milieu?

L'Iran.

IRAN : Merci beaucoup, Thomas. Il y a eu beaucoup d'échanges de courriers électroniques pour essayer de trouver une solution applicable par rapport à l'exercice de simulation numéro 18 de la part du Congrès de la NTIA, au groupe de travail qui s'occupe de cet exercice de simulation, du CCWG au GAC...

---

Et je ne sais pas si Anders veut travailler avec les gens de son groupe. Je ne sais pas si cet échange de mails sera considéré. Si ces informations sont – si cette deuxième possibilité est envisageable, oui, mais sinon, je ne suis pas d'accord pour que l'on continue à parler dans un groupe restreint qui n'inclut pas tout le monde.

THOMAS SCHNEIDER : La Suède.

SUÈDE : Je suis d'accord pour un café!

THOMAS SCHNEIDER : Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : J'allais suggérer une approche un petit peu différente pour pouvoir répondre à d'autres problèmes concernant la responsabilité que nous n'avons pas abordés en détail. Nous pouvons donc faire une pause pour qu'Anders et toutes les autres personnes qui sont intéressées à cet exercice de simulation puissent continuer à en débattre. Et nous, nous

---

pourrions, après, essayer de discuter d'autres questions concernant la responsabilité.

THOMAS SCHNEIDER : C'est une autre proposition.

D'autres points de vue? Le Paraguay.

PARAGUAY : Je suggère d'avoir un café et de continuer les débats après. J'ai une alternative moi-même ou l'exercice de simulation. Et l'alternative depuis mon point de vue, c'est le statu quo, mais je sais que cela pourrait poser des problèmes pour d'autres personnes. Donc, je propose de prendre un café et de continuer les débats après.

THOMAS SCHNEIDER : Nous avons donc deux personnes qui proposent des cafés. Trois, quatre... d'accord. Utilisons donc la pause-café pour décider de la manière dont nous allons continuer. Si vous êtes d'accord, on fera cela, on fera la pause-café maintenant et ensuite, il n'y aura plus de pauses-café jusqu'à la fin, d'accord?

**[Pause-café]**

---

THOMAS SCHNEIDER : Très bien. Je pense que le moment est venu de s'asseoir et de se mettre d'accord par rapport à la façon dont nous allons continuer, comment nous allons poursuivre nos discussions pour savoir ce que nous allons faire avec l'exercice de simulation 18. Devons-nous continuer la discussion que nous avons entamée hier par rapport aux trois autres éléments? S'il vous plaît, je vous prie de me dire ce que vous en pensez. Vous avez la parole.

Mais avant cela, le Secrétariat souhaiterait partager certaines informations avec nous.

TOM DALE : J'aimerais attirer l'attention des membres du GAC sur deux éléments. Tout d'abord, si vous êtes à l'hôtel Westin à Dublin, peut-être que vous n'avez pas la clé de votre chambre. Ou si vous l'avez perdue, nous avons une clé aussi. S'il y a quelqu'un qui a perdu la clé de sa chambre, je l'ai!

Deuxième information concerne le cocktail entre le GAC et le Conseil d'administration du GAC. AU lieu de 18 h 30, ce cocktail aura lieu à 19 h 30 – 19 h 15, pardon. Donc, à 19 h 15, ce cocktail aura lieu au cinquième étage de ce centre de conventions.

---

THOMAS SCHNEIDER : Voilà. La personne qui souhaite prendre la clé, nous l'avons.

Ensuite, nous allons donc parler de notre sujet favori, c'est-à-dire la responsabilité.

La Jamaïque.

JAMAÏQUE : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous avons écouté les commentaires de nos collègues dans le GAC, et nous recommandons que nous nous penchions sur les autres éléments concernant la responsabilité et ensuite, plus tard, nous revenions à la question de l'exercice de simulation 18.

THOMAS SCHNEIDER : Êtes-vous d'accord pour que l'on se penche sur les autres éléments de la responsabilité et non pas sur l'exercice 18?

La Dominique.

DOMINIQUE : Je suis tout à fait d'accord, mais je voudrais aller un peu plus loin. Je pense que nous ne devons pas perdre notre temps par rapport à cette question de l'exercice de simulation 18. Il y a un grand nombre de courriers électroniques qui s'échangent, et ce

---

n'est pas un problème. Et je pense qu'on ne devrait pas perdre notre temps sur cette question. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, La Dominique.

Devrions-nous passer aux autres éléments concernant la responsabilité au lieu de parler de l'Exercice de simulation numéro 18?

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord à 95 % à ce qui vient d'être dit.

Je ne dirais pas que l'exercice de simulation 18 n'est pas un problème. Ce n'est peut-être pas un problème pour la plupart d'entre nous, mais c'est une question, en tous cas, que nous devons résoudre. Mais je pense qu'on devrait y réfléchir, laisser passer un peu de temps, échanger encore des points de vue [peu clair] et revenir sur ce sujet un peu plus tard. Il y a encore des discussions en cours, mais je ne dirais pas que ce n'est pas un problème. Parce que nous avons vu les courriers qui ont été échangés...

---

Et on sait que l'exercice de simulation 18 pourrait faire en sorte que la transition n'aboutisse pas. Donc, c'est un problème et il faut trouver une solution à cela.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Iran.

Cela veut dire que nous n'allons pas discuter de l'exercice de simulation 18 maintenant, mais on est tous d'accord par rapport au fait que c'est un problème.

Je vois que les gens acquiescent. Cela veut dire donc que nous ne pourrions pas échapper à cela.

Excusez-moi, le Brésil.

Très bien. L'Argentine.

ARGENTINE : Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais dire que je suis d'accord avec notre collègue de l'Iran par rapport à l'échange de mails qu'il y a dans la liste de diffusion du CCWG. Certains de ces mails considèrent que l'exercice de simulation 18 est au cœur de la transition et que ce pourrait être – il pourrait être un élément qui pourrait ne pas

---

faire faire aboutir la transition. Et je pense que l'on devrait consacrer un peu de temps au débat sur cette question.

Et j'aimerais apporter au débat des informations qui ont été partagées sur la liste de diffusions du CCWG et du GAC. Ce n'est pas une question qui affecte uniquement les gouvernements, il y a d'autres groupes intéressés : la ccNSO, la GNSO, qui ont des points de vue différents par rapport à cet exercice de simulation 18. Ce n'est pas seulement un problème qui concerne le GAC, mais aussi d'autres membres de la communauté ICANN.

Ma suggestion est la suivante : je propose que l'on accorde la priorité à l'exercice de simulation 18 au lieu de l'accord aux autres éléments concernant la responsabilité.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Nous ne pouvons pas discuter des deux questions en parallèle. Donc, il va falloir prendre une décision. Si nous parlons des autres aspects concernant la responsabilité, je pense que la plupart des membres étaient d'accord pour le faire. Comment devrions-nous procéder? Comment devrions-nous procéder?

---

Les autres éléments sont ceux qui étaient affichés sur l'écran la dernière fois. Je vais essayer de les rappeler. D'un côté, il y a le rôle potentiel du GAC, une évaluation faite par la communauté, donc les mécanismes – notre point de vue par rapport aux mécanismes d'habilitation de la communauté, avec le processus de signalisation progressive et le rôle du GAC au sein de ce processus.

Et les autres éléments concernaient la mission de l'ICANN, les valeurs fondamentales et la question du secteur privé versus la terminologie plus large de processus multipartite. Nous devrions donc essayer peut-être de parler de ces mécanismes d'habilitation de la communauté, ces modèles d'habilitation de la communauté. Je vous suggère donc de commencer à en discuter, car c'est la clé – ce sont les éléments clés du modèle proposé par le CCWG pour renforcer la responsabilité de l'ICANN.

Nous avons eu des échanges de points de vue par rapport à cette question.

Vous avez la parole.

Oui, l'Iran.

---

IRAN : Monsieur le Président, je comprends très bien que vous voulez parler des mécanismes d'habilitation de la communauté en tant que problématique ou bien vous voulez passer en revue chacun des mécanismes d'habilitation de la communauté, mais votre question est trop large. J'aimerais avoir plus de clarté par rapport à comment vous voulez procéder.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour cette question.

D'ailleurs, je pense que l'on pourrait passer en revue les éléments point par point, mais je ne sais pas si cela vaut la peine de rentrer dans ce type de détail.

Je propose de poursuivre la discussion que l'on a commencée samedi pour essayer de voir le point de vue des membres du GAC par rapport à la façon dont ce modèle est développé.

IRAN : De manière générale, si vous me permettez, Monsieur le Président, j'aimerais rafraîchir un petit peu la mémoire de nos chers collègues pour qu'ils sachent où nous en sommes. Nous sommes au milieu de nulle part. Avant, on était au milieu de nulle part, pardon, mais maintenant on est quelque part. On est quelque part, mais c'est problématique, mais c'est prometteur.

---

Le CCWG a analysé plusieurs modèles : le modèle de volontaires, le modèle d'électeur unique, le modèle d'électeur multiple, le modèle de la communauté en tant que membre unique et maintenant, le modèle d'électeur unique. Nous sommes maintenant concentrés sur le modèle d'électeur unique. Il y a une perspective plutôt positive de la part du Conseil d'administration; ils ont dit qu'il pourrait, il serait prêt à accepter ce modèle. Et donc, on croit qu'une fois qu'on aura quitté Dublin, on pourrait avoir des éléments sur lesquels on pourrait travailler pour préparer la version finale du document, éliminer tous les points qui seraient problématiques et élaborer la proposition finale du CCWG avec une consultation publique ou sans une consultation publique. Nous allons en reparler plus tard par rapport à la possibilité de mettre en place une consultation publique.

Mais pour le moment, je crois qu'il y a un moyen d'avancer, et ce moyen d'avancer concerne le modèle d'électeur unique. Pour cela, il faut éliminer les problèmes que pose la séparation de la PTI. Vous vous souvenez tous qu'il y a eu beaucoup de commentaires dans la deuxième proposition par rapport au fait que la PTI soit une filiale de l'ICANN. Cela ne fonctionnerait pas. Alors, il y aurait un processus de séparation. Ce processus a été mentionné dans l'annexe L du CWG. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais avec ce modèle d'électeur unique, nous

---

pouvons demander à ce que le processus de séparation soit appliqué. Mais la décision, si l'ICANN ne veut pas arriver à cette séparation, ne peut pas être exécutée. Donc, si nous ne voulons pas la séparation, il n'y a pas d'autres alternatives que de révoquer le Conseil d'administration. Et cela pose beaucoup de problèmes. Ce que nous cherchons maintenant – et j'ai envoyé un mail au président du CCWG pour demander aux conseillers juridiques de trouver un moyen de formuler dans les statuts constitutifs que pour ce cas spécifique, nous devrions avoir la possibilité d'exécuter la décision de la communauté avant de passer à l'étape de révocation de l'ensemble du Conseil d'administration. Et le président du CCWG était d'accord avec cela.

Et donc, le conseil juridique du CCWG travaille là-dessus. Nous ne voulons pas un texte très long, juste un paragraphe pour voir comment cela pourrait être exécuté. Si cette question est résolue, à mon avis, le problème qui resterait à résoudre serait d'essayer de tirer des conclusions positives. Ensuite, il nous faudrait nous pencher sur les détails du modèle. Mais de manière générale, nous aurons un document, non pas avec deux modèles, mais avec un seul modèle, le modèle d'électeur unique, si l'on peut résoudre les autres problèmes qui se posent et qui ont été débattus au sein du CCWG.

---

Demain, la question de la séparation sera traitée au sein du CWG. Jonathan, le président du CWG, nous a dit qu'à son avis, il n'y aurait pas de problème, mais je répète : c'est son avis. Cela doit être confirmé par le CWG en tant que groupe et ensuite, cela doit être confirmé par d'autres organisations signataires qu'il n'y aurait pas de problèmes à mettre en place une séparation si nous choisissons la séparation.

Demain après-midi, le conseil juridique pourra nous fournir un paragraphe que nous pourrions ajouter aux statuts constitutifs. Il faut donc travailler sur le modèle d'électeur unique, le peaufiner et ensuite, décider si l'on doit ou non lancer une consultation publique.

À mon avis, et je le répète, il faudrait passer par une consultation publique. Parce que nous avons changé le modèle, nous passons maintenant au modèle d'électeur unique et il faudrait que l'on puisse obtenir des commentaires du public pour que le processus soit démocratique, transparent, etc. Or, la durée de la consultation publique pourrait être réduite au lieu de 21 jours, par exemple. Encore une fois, je ne suis pas en faveur des choses vite fait; mal fait. Il faut être très prudent. Voilà la situation. Si vous voulez d'autres clarifications, je serai ravi de vous les donner. Merci beaucoup.

---

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Kavouss. Je pense que cela était extrêmement utile. J'aimerais également passer en revue les autres éléments qui resteraient à traiter. Mais permettez-moi d'abord de demander au reste des membres du GAC s'ils sont d'accord avec la proposition de l'Iran pour envoyer un commentaire positif sur le développement en ce qui concerne le modèle accompagné des éléments qu'il a mentionnés. C'est l'un des éléments que l'on souhaiterait communiquer au CCWG, idéalement demain. Pas forcément dans le communiqué, mais à travers une communication formelle, qui pourrait être une lettre ou un courrier électronique.

Y'a-t-il des objections pour que l'on considère cela comme un élément d'une communication?

Je vois qu'il n'y a pas d'objection. Je pense donc qu'on pourrait formuler cela. J'espère que cela ne prendra pas trop de temps.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup. Je suis, de manière générale, d'accord avec cette approche.

J'aimerais toutefois me concentrer tout particulièrement sur le modèle de prise de décision. Cela figure dans des commentaires

---

que j'ai faits avant. Je pense que c'est dans la piste de travail numéro 1 du CCWG. Il y a un processus par étape qui pourrait conduire, le cas échéant, à une prise de décision. Il doit y avoir une demande de faite par deux SOs et ACs.

Ensuite, il y aurait une prétéléconférence qui devrait obtenir le soutien de plus d'ACs et de SOs. Je ne me souviens pas exactement du nombre de comités consultatifs et organisations de soutien qui devrait manifester son soutien.

Ensuite, il y aurait le forum de la communauté. Et là, le GAC pourrait jouer un rôle. Je pense que dans tous les cas, si l'on parle des mécanismes d'habilitation de la communauté comme étant un élément majeur en cas de crise, le GAC pourrait donc participer à ce forum quand la question concerne des problèmes liés aux politiques publiques. Et ensuite, cela pourrait passer à une étape de prise de décision, si cela est décidé à partir des discussions au niveau du forum public. Cela pourrait donc amener ou conduire à la décision d'exécuter ou de mettre en place un des mécanismes d'habilitation de la communauté, que ce soit pour la révocation du Conseil d'administration ou pour opposer son veto au budget.

Donc, si les collègues ici présents sont en faveur d'une proposition qui envisage un processus par étape de signalement progressif où il y a des seuils à respecter pour passer d'une étape

---

à l'autre, nous pourrions nous montrer en faveur de ce processus dans lequel le GAC pourrait participer à tout moment.

J'ai participé aux consultations sur cette question. J'ai été impressionné par l'ouverture des points de vue qui ont été exprimés, mais je ne suis pas très sûr que tous les collègues du GAC soient en faveur de cette proposition. Il y a des éléments clés et il faut voir quel serait le rôle du GAC dans ce processus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je pense que vous avez soulevé un élément important. Vous pensez que ce modèle va vers une solution qui est acceptable. Et d'autre part, il faudrait voir quel est le rôle du GAC dans ce processus. Pour essayer de trouver un consensus, je pense que le GAC – permettez-moi de lancer la discussion. Le GAC souhaiterait participer à ce modèle, à ces étapes, mais peut-être pas dans la dernière étape où un vote serait nécessaire. Mais je pense que dans les premières étapes, nous serions prêts à participer, à contribuer, non pas sous la forme d'un avis, mais autrement pour ne pas confondre les rôles. Mais si, à la fin, le processus conduit à une étape où il faut voter, à ce moment-là, le GAC pourrait décider de ne pas y participer ou de participer plus tard, une fois que la décision sera prise. Ce serait une possibilité.

---

L'Iran.

IRAN :

Désolé de prendre la parole encore une fois.

Je pense que de manière générale, je suis d'accord avec le Royaume-Uni. Mais essayons de voir les choses d'une perspective différente. Le message pour les coprésidents du CCWG et pour le Groupe – ici, je parle en mon propre nom – le GAC doit décider de rester un organe qui agit dans sa propre capacité, c'est-à-dire que c'est un organe consultatif. Le GAC considère qu'il pourrait exercer un de ces pouvoirs envisagés dans le modèle d'électeur unique dans son ensemble ou au cas par cas. C'est-à-dire que l'on pourrait participer à l'exercice de ces pouvoirs au cas par cas. Parce que dans certains cas, nous pourrions ne pas être impliqués, ou bien on pourrait dire que l'on peut participer à l'exercice de tous ces pouvoirs.

Troisième question. Si l'on décide de participer et d'exercer un de ces pouvoirs, il y a deux processus possibles. Le premier, décider de participer. Cette décision doit être discutée au sein du GAC, et cela aboutirait à la décision de participer ou pas. Cela peut être – cette décision peut être prise par consensus, comme cela est prévu dans le principe opérationnel 47.

---

Si l'on décide de participer par consensus, il faut discuter du fond de la question. Quelle est la question? La révocation du Conseil d'administration. La décision donc, à prendre serait basée sur le consensus, tel que défini dans le principe opérationnel. Donc, veut-on rester un organe consultatif? Veut-on participer sur la base d'un consensus? Veut-on discuter du fond de la question sur la base du consensus? Et ensuite, il me semble qu'il n'y aurait pas de difficultés pour les gens qui disent que le GAC pourrait avoir une emprise sur la communauté s'ils participaient. Cela nous permettrait de faire ce que nous avons fait par le passé, c'est-à-dire prise de décision par consensus. Nous resterions dans le consensus. C'est ce que j'ai envoyé au président du CCWG à titre personnel.

Si cela était accepté, tous les autres problèmes cesseraient d'exister. Donc, c'est une décision pour vous et pour le comité de rester un organe de consultatif. Premier point.

Deuxième point. Si on décide de participer à l'exercice de ces pouvoirs, la décision est prise par consensus.

Troisième point. Passer au fond du sujet, la révocation du Conseil d'administration. Cette décision, négative ou positive, pourrait être considérée dans les SOs et ACs, devrait être basée sur le consensus, tel qu'il est défini dans le principe opérationnel 47.

---

Et si vous étiez hier au CCWG, j'ai dit hier que toutes les décisions du CCWG étaient basées sur le consensus. J'ai beaucoup insisté pour que l'on évite de voter, mais s'il y a un consensus, il peut y avoir des gens qui sont en faveur ou contre.

Je suggère aussi qu'en l'absence d'objections ou d'avis en matière de consensus – donc, tout doit être basé sur le consensus.

Et je pense que cela pourrait faciliter les choses et éliminer les problèmes.

THOMAS SCHNEIDER : Je ne sais pas, en tous cas moi, si j'ai bien compris votre commentaire par rapport à ce que le Royaume-Uni a présenté. Il me semble que le GAC pourrait participer pendant les premières étapes où le vote n'est pas requis. Et lors des dernières étapes, là où on a besoin du vote, le GAC peut continuer d'être un comité consultatif. Cela signifie que nous pouvons participer pendant les premières étapes, pendant les...

IRAN : Non, Monsieur le Président.

---

THOMAS SCHNEIDER : D'accord. Aidez-moi.

IRAN : On participe, SO ou AC — d'après les procédures internes, on va au forum suivant les procédures internes, après l'appel. Ensuite, vous êtes là avec le reste des SOs et des ACs pour prendre et analyser la décision. Lorsqu'on va aux dernières étapes de la prise de décision, notre participation peut se produire au cas par cas ou sous forme d'avis, et cet avis peut être présenté par consensus. On ne perd aucune des facultés ou des capacités. C'est l'avis en matière de consensus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Suède.

SUÈDE : Merci, Monsieur le Président. Je ne répons pas ici à l'intervention du Royaume-Uni, mais je parle de l'exercice de simulation de crise 18. Comme nous n'avons pas trop de temps, je ne parlerai pas trop longtemps. Si vous croyez que c'est bien, je parlerai aussi de ce que l'Iran a dit.

Il me semble que l'Iran peut ensuite expliquer à tout le monde comment cela se passe par rapport à l'exercice de simulation de crise numéro 18.

---

D'après les entretiens que j'ai eus, je pourrais dire que le résultat a été vraiment productif. Et il me semble qu'il n'y a pas d'une proposition pour résoudre le problème. Il y a certaines idées qui peuvent être intéressantes. Nous avons aussi, enfin, discuté de la manière dont on peut transmettre le message au CCWG ou lui faire des suggestions. Je ne veux pas trop en parler puisque nous pouvons en parler demain, mais il y a quelque chose dont nous pourrions nous mettre d'accord.

Une manière de transmettre le message consisterait à mener une délibération qui serait dans les procès-verbaux. Donc, notre proposition, ce serait qu'eux présentent leurs propositions, qu'il y ait une délibération dans cette salle qui soit inscrite dans les procès-verbaux de telle manière que tout le monde puisse comprendre quelle est notre position. Je ne sais pas si nous allons parvenir à un accord.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette information et merci de votre proposition. Pour voir si nous avons tous bien compris, ce que vous demandez ici, c'est des commentaires sous forme d'un test concret sur l'exercice de simulation de crise 18. Ensuite, il y aura une délibération. Et ensuite, sur le prochain [peu clair] consacré à la responsabilité, qui est le dernier, il me semble, de la journée

---

de demain? Ou informellement, si c'était possible ce soir, en dehors du programme du GAC?

SUÈDE : Non. Excusez-moi, il me semble que je n'ai pas été clair. S'il y a des gens qui ont des propositions et que ces personnes pensent que ces propositions sont appropriées et qu'elles ont le soutien de plusieurs autres membres du GAC, alors on peut présenter ça dans la salle du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Bon, d'accord. La première partie est claire. Tous ceux qui ont des propositions peuvent présenter cela dans le GAC. Mais ma question est la suivante. On pourrait discuter avec le GAC dans son ensemble et ensuite, dans la prochaine séance qui aurait lieu demain entre 11 h et midi, je ne sais pas si l'on pourrait avoir des libérations formelles, informelles en même temps. Bon, elles ne s'excluent pas l'une de l'autre, ces propositions.

SUÈDE : La Suède propose de continuer à discuter de façon informelle.

---

THOMAS SCHNEIDER : Nous allons donc tenir compte de la proposition d'Anders pour voir si la proposition qu'il a faite – s'il y a des propositions dans la salle, il faudrait voir si ces propositions peuvent avoir une influence ou un effet ou susciter un intérêt chez le reste des membres du GAC.

CTU.

CTU : Ce que je vois, c'est qu'il y a des propositions faites dans la liste du GAC. Cela signifie que cela a été présenté devant le GAC ou il y a quelque chose qu'il faut faire. Je ne comprends pas très bien.

THOMAS SCHNEIDER : D'après ce que j'ai compris, ce sont les nouvelles propositions qui ont été élaborées ou qui ont commencé à être élaborées dans des groupes plus petits, des propositions que nous n'avons pas encore vues, qu'on les diffuse pour voir si elles peuvent nous être utiles dans notre séance de demain.

Oui, la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Il se peut que nous puissions recueillir tous les commentaires et le Secrétariat pourrait mettre les

---

commentaires à la disposition de tout le monde pour voir quelles sont les différentes options.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. D'accord. Bon. Voilà. Établissons une date butoir. Ce qui pourra être présenté jusqu'à 18 h sera inclus dans un document que le Secrétariat pourrait préparer pour que tout le monde puisse comprendre. Ça va?

L'Espagne et puis l'Iran.

ESPAGNE : Je vais parler espagnol.

Je me trouve parmi ceux qui ont une proposition. Est-ce que je pourrais l'expliquer ou faut-il que je l'envoie par courriel dans la liste de diffusion?

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que nous n'avons pas le temps en ce moment. Vous êtes une personne qui avez une proposition et vous voudriez la partager? Comme l'ALAC va venir nous voir dans trois minutes et que j'ai d'autres personnes qui ont demandé la parole, faisons ce qu'Anders a proposé : envoyez-la dans la liste de diffusion et ensuite, le Secrétariat va expliquer cela. Nous n'avons pas le

---

temps en ce moment, mais il est évident que nous avons besoin de toutes les propositions possibles.

Bon, j'ai l'Iran maintenant et ensuite, les Pays-Bas.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

L'exercice de simulation de crise 18, enfin, je pensais faire une pierre deux coups : je pensais à la philosophie de cela. Le texte que j'ai envoyé au président du CCWG est copié à tous les membres du GAC. Et moi aussi je veux faire une pierre deux coups, sans modification à l'exercice de simulation de crise 18. Mais je veux aussi parler de la question du pouvoir de la communauté capturée par le GAC. Cela était déjà dans la liste de distribution du GAC.

THOMAS SCHNEIDER :

Bon, voilà, ça y est, c'est dans cette liste de distribution, Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que vous avez dit « commentaire » et maintenant vous voulez des propositions concrètes... Parce que nous avons déjà entendu tous les arguments des différents pays et ce que vous

---

nous demandez, c'est de vous présenter des propositions concrètes.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. C'est ce que j'ai compris de ce que la Suède a proposé. Maintenant, nous allons essayer d'avoir des textes concrets pour voir si nous pouvons parvenir à un consensus ou à au moins l'expression des différents points de vue présenter dans la salle.

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur ma proposition précédente parce que nous n'avons plus de temps. Pouvons-nous demander aux coprésidents de faire une mise à jour sur le modèle de prise de décisions? Une mise à jour écrite pour pouvoir considérer cela demain.

Ensuite, nous pourrons avoir de façon plus précise ce dont on aurait besoin. Je ne sais pas si nous avons le temps jeudi sur cette discussion à propos de la responsabilité. Nous avons une heure demain, peut-être? Non? Ce n'est pas ça? Merci.

---

THOMAS SCHNEIDER : En principe, oui. Pour la première question, nous pourrions demander aux coprésidents de nous donner davantage d'informations. Je ne sais pas s'ils ont quelque chose de prêt pour ce soir ou pour demain matin... On pourrait essayer, on pourrait peut-être au moins avoir une diapo qui montre les résultats des dernières délibérations.

Réponse encore à votre seconde question : nous avons une heure entre 11 h et midi, demain. La question est de savoir de combien de temps nous avons besoin à notre avis pour pouvoir rédiger le communiqué. Parce que si nous nous mettons d'accord à 17 h ou à 18 h sur le communiqué, nous pouvons ensuite avoir une réunion avec le CCWG. Je crois que ça va jusqu'à 20 h. Et si le GAC le veut, nous pouvons encore nous réunir à 20 h demain, quelle que soit l'heure, pour pouvoir résoudre cette question. L'idéal serait de parvenir à un accord avant de retrouver le CCWG jeudi matin. Ce serait donc bon d'avoir quelque chose à leur présenter en tant que notre contribution jeudi matin. Je suis disposé à rester mercredi soir jusqu'au moment où il faudra rester. Jeudi, nous avons plusieurs questions d'ordre interne très importantes et il faut en débattre.

Alors, ma proposition est la suivante : nous allons lire ce que nous aurons écrit ce soir pour voir où nous en sommes demain. Ensuite, nous allons dire cela entre 11 h et midi. Et puis, dans

---

l'après-midi, nous allons voir comment va s'écouler la soirée du mercredi. C'est la meilleure option qui me vient à l'esprit en ce moment.

Nous devons déjà clore cette séance parce que je vois que nos collègues sont ici présents.

Un seul dernier commentaire du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Pourrions-nous déplacer la séance 26 à jeudi? La séance concernant la gouvernance de l'Internet.

THOMAS SCHNEIDER :

Nous n'allons pas décider de l'avenir du monde dans cette séance, alors nous pourrions prendre note de cette proposition. Donc, la gouvernance de l'Internet, point numéro 26, sera reportée au jeudi, peut-être jeudi après-midi ou pendant le déjeuner. On pourrait peut-être parler des points fondamentaux de ce sujet. Si vous estimez qu'il vaudrait mieux parler de la réduction de comptes [que le] numéro 26, voilà.

L'Iran.

---

IRAN : Je pense que c'est un thème très complexe. Je ne pense pas que sa priorité soit extraordinairement importante par rapport au modèle de la transition, etc.. Il me semble que c'est un modèle très important, mais je n'accorderais pas trop de temps à ce thème pendant cette réunion du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Donc, vous sacrifieriez le point 26 pour vous occuper de tout ce qui concernerait la réduction de comptes? Tout le monde acquiesce? Personne ne s'y oppose? Voilà. Décision prise.

Je présente mes excuses aux collègues de l'ALAC parce que cela nous a pris un peu plus longtemps que l'on ne pensait. Je leur demande de nous rejoindre dans cette table et ailleurs pour ceux qui voudront s'adresser aux autres avec un micro s'il vous plaît.

Nous allons donc attendre un tout petit peu pour qu'ils viennent nous rejoindre ici.

Je souhaite la bienvenue à Alan Greenberg. Je suppose que vous le connaissez tous. C'est le président de l'ALAC. C'est quelqu'un de très actif dans beaucoup de domaines de l'activité de l'ICANN, y compris celui de la responsabilité ou de la réduction de comptes.

---

L'ordre du jour pour cette séance est flexible, mais nous avons inclus des questions dont il faudrait discuter. Bien sûr, la transition de la fonction de supervision de l'IANA, la responsabilité et tout ce qui est en cours, ainsi que les sauvegardes ou les mesures de protection pour les activités – parce qu'il y a eu des activités au sein de l'ALAC et avec l'ALAC dont il faudrait être au courant : ce serait intéressant. Nous pourrions donc avoir des échanges à cet égard.

Nous estimons qu'il serait utile de discuter de la nouvelle structure des réunions de l'ICANN. Je suggère que nous abordions en dernière instance, la question de la transition de la supervision des fonctions IANA parce que cela peut prendre très longtemps. Donc, je vous demande de commencer par les autres sujets puis voir combien de temps nous disposons.

ALAN GREENBERG :

Nous avons beaucoup de nouveaux membres au sein de l'ALAC. Nous avons sept parmi nos 15 membres qui viennent d'arriver. Et il y en a six qui viennent d'arriver au sein de l'ICANN. Je veux donc faire un petit résumé de ce qui se passe.

Pour commencer, le Processus des nouveaux gTLDs, il n'y a pas eu de disposition effective pour différents types de TLDs. L'idée était la suivante : tout allait être régulé sur un marché ouvert et il

---

n'y aurait pas de problème. Au fur et à mesure que le processus se déroulait, nous avons découvert que certains types de TLDs auraient peut-être besoin de différents niveaux de protection, différents types de traitement.

En réponse au communiqué du GAC de Beijing, le Comité des nouveaux gTLDs du Conseil d'administration a créé la notion des PICs, les engagements d'intérêt public. Il y en a eu qu'on suggérait que c'était une manœuvre illégale de la part du Conseil d'administration, mais qu'il fallait que ce soit la GNSO qui le fasse. Mais je ne m'occuperais pas de ça. La question des engagements d'intérêt public a été améliorée à plusieurs reprises et certains de ces engagements d'intérêt public aux PICs ont été déclarés obligatoires par suite du communiqué du GAC, et d'autres ont été considérés volontaires, enfin d'une conformité volontaire.

Si nous prenons du recul, nous voyons qu'il y a toute une série de chaînes de caractères ou de TLDs qui, au jour du communiqué de Pékin, suscitaient certains types de problèmes et avaient besoin de sauvegardes spéciales.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre bon nombre de ce que le GAC avait proposé et a mis en œuvre deux des six ou deux sur les huit recommandations, je pense que c'était comme ça. Quelle qu'ait été la raison, personne n'a exprimé d'objections, ni

---

le GAC ni l'ALAC, qui s'intéressait fortement à la protection par rapport aux consommateurs, n'ont soulevé aucune question à ce moment-là.

Le temps s'est écoulé, nous avons vu que certaines chaînes de ces caractères étaient mises en œuvre : .DOCTOR, .LAWYER... Donc, une série de chaînes de caractères qui concernaient des activités avec des réglementations très fortes dans certains pays. Et certaines de ces chaînes de caractères étaient déléguées à des sociétés ayant dit qu'elles allaient imposer des contrôles très stricts. .BANK – ou .BANQUE en français – a dit qu'elle n'allait pas avoir des noms de domaine dans ce domaine,

.BANK, à moins qu'il ne s'agisse d'une banque conformément aux règles des pays où cela se passerait. Il y avait d'autres pays où il n'y avait aucune protection.

Cette question, enfin, est débattue depuis un certain temps. Il y a des personnes, dont les membres d'At-Large, qui estiment qu'il faut faire quelque chose à cet égard. C'est une question concernant la protection des consommateurs. Dans certains cas, il y a des questions liées à la santé et nous estimons qu'il faut faire quelque chose.

Nous avons essayé de former un groupe de personnes, y compris les registres. C'était un groupe convoqué par le Conseil

---

d'administration, et il n'y a pas eu de progrès du tout. Pour être sincère, les registres ne s'intéressaient pas à ce débat. Et dans bien des cas, il s'agit de contrats qui ont déjà été signés. Ils ont donc considéré que l'on avait signé un contrat et qu'il ne fallait pas continuer à discuter. Au point de vue juridique, c'est correct. Et voilà où nous en sommes à l'heure actuelle.

Il y a certaines personnes qui nous poussent à faire quelque chose, et on a suggéré la formation d'un certain type de groupe de travail intercommunautaire, non pas CCWG, mais un groupe avec toutes les parties prenantes, y compris avec les registres, pour voir ce que l'on peut faire. Et ce n'est pas facile, à vrai dire, ce débat. Parce que dans bien des cas – dans certains cas, nous parlons d'actions qui sont très difficiles, coûteuses, comme la vérification de domaines ou d'un bureau d'enregistrement. C'est très coûteux. Et s'il faut vendre les domaines à un prix de [peu clair] de 10 dollars, ce modèle d'affaires ne fonctionne pas, ne donne pas de résultats.

Personnellement – et l'ALAC n'en a pas discuté parce que nous nous sommes centrés sur d'autres points –, je suis d'accord pour que l'ALAC participe dans cette question – dans le débat, si nous pouvons comprendre quel va être le déroulement de ce processus. Nous sommes d'accord si l'on nous dit qu'un domaine, comme .DOCTOR devrait avoir des règles spéciales.

---

Mais je ne vois pas si nous parlons d'un autre type de contrat – je ne vois pas trop comment l'ICANN pourrait appliquer cela. Moi, je suis un peu réticent par rapport à cela. Nous serions plus à l'aise si nous essayions de trouver une solution pour cela, mais je ne pense que cela changera notre résultat final.

Voilà où nous en somme nous n'avons pas pu en débattre à Dublin, il va falloir le faire dans le mois ou les mois à venir. Et la question, la vraie question est de savoir si nous voulons participer, si vous voulez publier un nouveau communiqué pour exiger le déroulement de ce processus si nous ne voyons pas quelle est la voie à emprunter, une voie qui soit viable. Voilà la question, donc. Voilà où nous en sommes.

Qu'est-ce que nous allons obtenir donc? Nous avons besoin de quelque chose productif qui nous permette de parvenir à un bon résultat. Je crois que c'est important, mais je m'inquiète un peu de savoir que nous allons obtenir une réponse du type : « Oui, vous avez raison, mais rien ne sera fait à cet égard ».

THOMAS SCHNEIDER :           Merci, Alan.

Pour ceux qui ne sont peut-être pas au courant ou qui n'ont pas été présents, comme vous le dites, le GAC a présenté son avis à plusieurs reprises, surtout à Pékin il y a deux ans et demi, et

---

nous ne sommes pas tout à fait d'accord ou tout à fait satisfaits sur les réponses de l'ICANN ni sur la mise en œuvre de ce qu'ils ont accepté par suite de nos recommandations. Le dernier avis que nous avons présenté à Buenos Aires, c'était une recommandation où nous demandions à l'ICANN de créer une liste des exemples d'intérêt public concernant la vérification des accréditations pour des secteurs ayant un cadre de réglementation très contraignant. Nous lui avons demandé aussi de créer une meilleure méthodologie pour détecter le nombre de noms de domaine utilisés de façon indue dans le Programme des nouveaux gTLDs. Nous avons demandé aussi que l'on nous précise clairement jusqu'à quel point ils ont tenu compte des avis que nous leur avons proposés et comment ils ont mis en œuvre ces avis ou ces recommandations pour que nous puissions évaluer comment ils ont été mis en œuvre suivant nos attentes jusqu'au moment où nous avons – jusqu'ici, nous n'avons pas de réponse du Conseil d'administration. Et suivant ce que le Conseil d'administration voudra faire ou ce qu'il voudra demander à l'ICANN, cela pourrait avoir une influence sur le besoin par rapport à cette révision de ce processus que vous venez de mentionner.

Je ne sais pas si quelqu'un veut prendre la parole

La Commission européenne.

---

COMMISSION EUROPÉENNE :        Merci de l'occasion qui m'ait accordé pour parler. Je comprends vos inquiétudes parce que cette révision pourrait nous déboucher sur un cas résultat. Je vous comprends, mais cela ne nous empêche pas d'agir, de faire quoi que ce soit. Je pense qu'il vaut mieux commencer une révision. Nous avons parlé à plusieurs reprises et l'ALAC a donné une réponse positive à cet égard. Mais même si on ne pouvait faire aucune modification pendant cette série, nous pourrions indiquer les bonnes pratiques pour les séries à venir.

Je continue à estimer qu'il s'agit d'initiatives appropriées qui seront très utiles si nous apportons des modifications. Excusez-moi, je viens de parler en français. Bon. Pour le dire de façon très franche, je suis d'accord pour que nous continuions ce travail.

ALAN GREENBERG :                Définitivement, si nous pouvons mettre en œuvre de meilleures pratiques ou détecter de bonnes pratiques ou détecter des cas d'abus, il ne s'agit pas de dire : « Bon, on vous avait prévenu ». Je suis tout simplement d'accord pour cette initiative. Mais je ne suis pas d'accord pour passer un an à réviser des choses pour que le travail soit ensuite laissé aux oubliettes. Tant que nous

---

pourrons donner notre avis pour des processus futurs, je suis d'accord.

COMMISSION EUROPÉENNE : Avant que vous ne veniez ici, nous parlions de la révision du CCT concernant le choix du consommateur, la concurrence, le choix et la confiance des consommateurs ainsi que la révision pertinente. Dans ce contexte, ce serait très bien d'avoir des échanges pour voir quelles sont les meilleures pratiques.

THOMAS SCHNEIDER : Quelqu'un aurait-il des questions ou des commentaires supplémentaires sur ce thème pour que le GAC y réponde ou l'ALAC?

États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Et merci à nos collègues de l'ALAC d'être ici parmi nous pour enfin nous signaler ce point. Notre point de vue suit la même voie que ceux de l'ALAC et du GAC. Nous proposons que l'ICANN nous aide en fait à recueillir toute une série de ces engagements d'intérêt public représentant les niveaux les plus contraignants, de telle façon que les opérateurs de registres ayant des chaînes de caractères fortement réglementées, tel que

---

.BANK, se sont mises d'accord – nous savons qu'elles, elles ont été d'accord pour valider et vérifier leur élément d'accréditation.

Je crois que l'ICANN devrait commencer à collecter toute cette information pour que nous puissions savoir quelles sont les meilleures pratiques en vigueur et qui représenterait les nouveaux standards les plus élevés pour les séries à venir.

Maintenant, quelles sont les méthodes, les procédures que nous pouvons inclure dans cette proposition que vous nous faites? Les États-Unis ont certains doutes à cet égard parce que nous ne savons pas quelles seront les procédures, la charge de travail, les ressources, les conditions.

Concernant cette approche en particulier, cela me pousse à hésiter. Je suis d'accord, par contre, sur le fait de signaler certaines questions pour que nous soyons mieux informés à l'avenir.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait faire un commentaire?

Royaume-Uni.

---

ROYAUME-UNI :                   Merci beaucoup. Et merci, Alan, et l'équipe de l'ALAC ainsi que toutes les parties prenantes qui sont ici aujourd'hui.

Je soutiens fermement cette proposition ou cette direction. Dans notre avis de Buenos Aires, notre communiqué de Buenos Aires, nous avons très clairement dit qu'il s'agit d'un mécanisme que nous aimerions voir mis en place. Je pense que c'est très clair. C'est une façon de nous assurer que des mesures appropriées sont mises en place par les registres. Et cela, c'est un bon exemple de meilleures pratiques dans des secteurs très réglementés. Et cela nous permettrait de nous assurer que ces noms de domaine de premier niveau sont fiables pour le consommateur. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, avec ce qui a été dit aussi par les États-Unis en ce qui concerne les mécanismes qui pourraient être mis en place pour pouvoir aboutir à un tel résultat. Je pense que c'est une bonne initiative.

ALAN GREENBERG :           Merci beaucoup. Un groupe de l'ALAC a passé en revue les différents TLDs qui figurent sur la liste pour essayer d'évaluer les risques associés. Et nous avons trouvé qu'il y a un grand éventail de risques. Par exemple, pour .BANK, s'il n'y a pas de prévalidation, les exercices ou les pratiques d'hameçonnage et d'utilisation frauduleuse sont très nombreuses, alors que dans d'autres domaines, cela dépend, bien entendu, de votre position

---

par rapport à .DOCTOR, etc. Mais il pourrait y avoir des menaces à long terme, mais ce n'est pas une vérification qui devrait prendre très longtemps pour certains types de noms de domaine.

Il y a certains noms de domaine qui devraient être vérifiés en profondeur, par exemple .POKER. Combien de registres vérifient que l'utilisation de ce type de nom de domaine, .POKER, fait l'objet d'une vérification poussée? Il y a donc un grand éventail de noms de domaine et différents types de vérification qui peuvent être associés.

Ce que l'on sait, c'est que les vérifications commenceraient au mois de janvier. Et donc, si nous voulons participer, nous devrions avoir des résultats prêts pour le mois de juin ou de juillet. On parle de délais très courts pour essayer de pouvoir participer. Nous ne sommes pas contre, bien entendu, mais cela impliquera un travail assez intense.

THOMAS SCHNEIDER : À moins que l'on ait davantage de demandes de prise de parole, je vais passer au point suivant, à savoir une discussion par rapport à la nouvelle structure de réunion. Nous en avons discuté un petit peu dans d'autres séances et nous allons en reparler jeudi, quand nous parlerons de nos affaires internes.

---

Mais je pense que ce serait intéressant de voir comment vous planifiez de préparer les réunions à partir de maintenant. On voudrait savoir ce que vous en pensez, comment vous – quelles sont vos discussions par rapport à la structure – la nouvelle structure de réunions, notamment pour la réunion B.

ALAN GREENBERG :

Si vous pensez que nous avons beaucoup avancé là-dessus, vous vous trompez. Nous soutenons le concept, mais nous ne savons pas vraiment ce qui va se passer dans notre cas. Combien de personnes vont participer, quelles seront les séances à mettre à place... Parce qu'il y a également le problème des langues : combien de langues y'aura-t-il? Le problème qui se pose – plus pour nous que pour vous –, c'est que nous devons essayer de voir comment nous allons traiter les séances publiques pour savoir – parce qu'il y a des gens qui pourraient être intéressés à tenir des séances plutôt publiques que privées. Donc, nous travaillons là-dessus. C'est beaucoup de travail que l'on doit faire deux semaines, trois semaines avant la réunion. Nous ne savons pas exactement quand on tiendra les séances. Et c'est assez compliqué. Mais nous essayons de voir à quoi ça va ressembler. Nous avons un groupe qui participe activement à ce travail.

---

Nous avons des gens ici qui travaillent, je ne sais pas si quelqu'un d'entre eux souhaite ajouter quelque chose? Il y en a un?

VANDA SCARTEZINI : Pour essayer de vous donner une idée générale, nous envisageons la possibilité de voir comment nous allons mettre en place la diffusion des sessions, comment nous pouvons faire – ce que nous pouvons faire pour essayer de faire en sorte que l'on ait plus d'interactions afin que davantage de participants assistent à notre séance interne, essayer peut-être d'innover par rapport à la façon dont nous faisons le travail de l'ALAC... enfin, essayer de faire quelque chose de différent par rapport au travail que nous faisons d'habitude pour permettre aux gens qui sont dans notre pays ou qui viennent de pays plus petits de travailler avec nous. Nous essayons de faire quelque chose de différent et de ne pas répéter ce que nous faisons, ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

ALAN GREENBERG : L'un des coprésidents du groupe qui se penche sur cette question. Je crois que c'est Beran... Vous voulez ajouter quelque chose?

BERAN GILLEN : Oui.

---

ALAN GREENBERG : C'est de la Gambie.

BERAN GILLEN : Beran Gillen de la Gambie. Je suis coprésidente du Groupe de travail qui se penche sur la question des stratégies des réunions à l'ALAC. Ce que nous faisons, c'est essayer de mettre en place des étapes de diffusion pour les premières journées. Nous essayons de cibler les universités, essayer de passer du temps avec d'autres parties prenantes en dehors du centre de convention. Ensuite, mettre en place un travail approfondi en matière de politiques. Nous nous sommes rendu compte que nous ne rentrons pas dans le vif du sujet et en général on en parle de manière un peu superficielle. Et c'est pour cela que nous considérons qu'il s'agirait d'une belle occasion de pouvoir rentrer en profondeur dans le travail lié aux politiques. Et ensuite, un travail intercommunautaire avec les SOs et les ACs pour essayer d'aborder toutes les questions qui pourraient se présenter et qui seraient intéressantes, comme la gouvernance de l'Internet, l'ICG, le CWG, etc. Voilà un petit peu la structure à laquelle nous pensons.

---

Donc, diffusion pour la première journée. Deuxième et troisième jours, travail en profondeur sur les politiques et le quatrième jour, un travail intercommunautaire. Merci.

ALAN GREENBERG : Une autre difficulté que nous rencontrons, c'est que nous avons des réunions des dirigeants de l'ALAC avant ou après les journées. Et on nous a dit que dans cette nouvelle structure, nous ne pouvions pas nous rencontrer ou avoir des réunions en dehors des créneaux qui sont attribués.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que la prochaine réunion de haut niveau se tiendra quand on aura la réunion A. Donc, cela ne poserait pas de problèmes en principe.

C'est le moment peut-être pour que les membres du GAC posent des questions ou fassent des commentaires.

Permettez-moi de faire un commentaire par rapport au travail intercommunautaire. Une possibilité dont on a parlé à plusieurs reprises, c'est d'essayer de faire en sorte que lier une espace de sessions de débats où l'on puisse parler, échanger des points de vue dans les différentes unités constitutives, au lieu de travailler de manière cloisonnée où l'on a des réunions bilatérales. De

---

cette manière, on pourrait travailler de manière intercommunautaire. C'est juste une idée que je lance ici.

J'aimerais donc donner la parole au reste du groupe, les membres de l'ALAC ou les membres du GAC, qu'ils puissent poser des questions ou fassent des commentaires par rapport à cette structure des réunions. Nous avons un nombre réduit de jours pour discuter, pour prendre des décisions. À moins que l'on annule les réunions bilatérales et qu'on les remplace par des réunions multilatérales.

Voilà, je vais m'arrêter là en espérant que des membres du GAC vont exprimer leur point de vue aussi ou poser des questions.

Merci beaucoup.

Il y a un membre d'ALAC qui souhaite prendre la parole.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour. J'appartiens à l'ALAC. Je veux vous donner certaines informations, car j'ai participé au groupe qui a développé la stratégie de nouvelles réunions. Et c'est exactement ce que vous venez de dire. Le but de cette réunion B était d'essayer de faire davantage d'activités de diffusion et de pouvoir tenir la réunion dans des pays qui, habituellement, ne sont pas prêts à accueillir de si grandes réunions. Il y a beaucoup

---

de discussions dans les unités constitutives par rapport à la façon dont on devrait mettre en place ce type de réunion. Ces discussions au sein de l'ALAC visent le fait qu'il faut – de voir ce que font les autres, comment on peut coopérer. Je pense qu'on pense trop à faire trop bien les choses au lieu d'essayer quelque chose de nouveau. Et ensuite, on pourra ajuster les choses. Je pense que tout le monde est d'accord pour faire cela.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que ce que vous dites est tout à fait logique. Au moins, on peut tester. On ne peut pas tout anticiper.

Y'a-t-il d'autres commentaires ou des questions par rapport à cette question?

Si ce n'est pas le cas, nous avons une demi-heure à consacrer à la question de la responsabilité ou la réduction de comptes de l'ICANN, etc. Nous pouvons commencer par une question que l'on vous pose, où vous en êtes dans les discussions par rapport aux éléments clés de la proposition du CCWG, êtes-vous d'accord – nous n'avons pas une liste de questions spécifiques, où vous en êtes par rapport à cette discussion. Je pense que ce serait intéressant de le savoir.

Vous avez donc le micro.

ALAN GREENBERG :

Au niveau général, il y a certains sentiments d'accord. Il y a certains sujets par rapport auxquels nous avons certaines réserves. Notre position formelle par rapport à la proposition que l'on a donnée au mois d'août, c'est que nous la soutenons avec un certain nombre de changements, notamment en ce qui concerne la mission et les valeurs fondamentales.

Excusez-moi, j'ai une lacune...

La première partie des statuts constitutifs. Nous considérons qu'il y avait des éléments par rapport auxquels le Conseil d'administration avait la possibilité de prendre des mesures discrétionnaires, et nous pensions que cela devrait être changé.

Nous étions d'accord avec le modèle d'adhésion, mais nous ne l'aimions pas tant que ça. Nous pensions que le niveau d'adhésion impliquait un changement compliqué et cela aurait des implications au niveau de notre travail. On ne pourrait plus faire notre travail correctement. Si on devait exercer tout ce qui est prévu pour retirer l'IANA, les registres, les RIRs, etc. ne pourraient pas attendre un an jusqu'à ce que l'IANA fonctionne normalement. Il fallait penser à résoudre des problèmes clés très vite. On ne voyait pas la nécessité de ce modèle, mais nous croyons que la communauté devait pouvoir se doter de moyens

---

pour faire en sorte que le Conseil d'administration puisse reconsidérer certaines décisions, etc. Donc, nous soutenions le processus, nous étions prêts à soutenir le modèle d'adhésion, mais vendredi dernier, le CWG a annoncé qu'il se penchait sur un modèle moins puissant et aussi moins complexe. Et je pense qu'en ce moment, le modèle d'adhésion ne bénéficie pas d'un soutien unanime. Je pense que de cette manière, on dote la communauté des moyens efficaces pour pouvoir changer certaines décisions du Conseil d'administration, et je pense que c'est ce dont on a besoin en ce moment.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Quand vous dites que vous souteniez le modèle d'adhésion, ça veut dire que vous vous souteniez la façon dont les discussions sont en place ou ont été mises en place.

ALAN GREENBERG : Oui. Dans la proposition précédente, il n'y avait pas d'autres options et nous étions réticents à le soutenir parce que nous ne voulions pas être dans une position où en tant qu'organisation signataire, nous allions bloquer le processus.

---

THOMAS SCHNEIDER :           Merci beaucoup.

J'ai une demande de Sébastien Bachollet.

Sébastien Bachollet.

SÉBASTIEN BACHOLLET : ... je vous en remercierais. C'est intéressant parce que la discussion – en fait, je ne suis pas sûr qu'on ait soutenu le modèle de *membership*. On a soutenu le modèle du *sole membership*. Et c'est la partie d'un membre unique, d'UN, du fait que c'était toute la communauté ensemble qui devait prendre une décision qui était importante. Et il s'avère qu'aujourd'hui, la discussion est de savoir si ce sera un modèle avec une structure qui apporte la voix de l'ensemble des composantes de l'ICANN vers le *Board* ou à l'extérieur et donc, ce qu'il y a après « membre », désignant » ou bien autre chose, c'est une question qui est de moins en moins ouverte. Tant mieux. Et je pense que c'est bien qu'on passe de « membre » à « désignant », mais si on oublie l'« unique », on oublie la moitié de la discussion. Et c'est comme ça qu'on est arrivé là où on est aujourd'hui, c'est qu'on est passé d'une situation où chacun voulait avoir un pouvoir à un pouvoir collectif. Et ce pouvoir collectif, à quel niveau il est? Est-ce qu'il est celui de membre ou de désignant? Et c'est celui

---

de désignant qui semble avoir la préférence de la communauté aujourd'hui. Et je pense qu'on ne peut que s'en satisfaire. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Sébastien.

Est-ce qu'il y a un micro? Oui, à la table...

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup.

[English Spoken : Comment not interpreted].

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tijani. Nous n'avons pas encore conclu nos débats par rapport à cela. Nous avons dit dans notre contribution du mois de septembre que nous envisagions de participer aux délibérations dans le forum de la communauté. Nous essayerions d'y participer sans savoir encore comment parce que les discussions sont en cours. Et je pense qu'il paraîtrait que le GAC envisage de participer d'une façon ou d'une autre.

En ce moment, l'idée du vote n'est pas très soutenue, mais plutôt l'idée d'un consensus. Mais ces discussions sont en cours et j'aimerais peut-être demander à mes collègues de compléter

---

ce que je viens de dire pour voir si j'ai bien compris le sentiment général.

L'Iran, s'il vous plaît.

IRAN :

Merci, Thomas. Vous avez tout à fait raison. Nous discutons de cette question de la participation. Nous n'avons pas pris une décision. On parle de la participation et du soutien d'électeur unique. On va communiquer notre position par rapport à cela aujourd'hui. Mais la participation aux différents pouvoirs est une question différente. Il paraîtrait y avoir une tendance à ce que le GAC reste un organe consultatif. Alors, pourquoi le modèle d'électeur unique a été retenu? Parce que l'ICANN, dans son document de 81 pages, a dit que le changement vers une structure complexe semble ne pas être faisable. Et puis, le conseiller juridique avait que les méthodes actuelles de travail de l'ICANN étaient plus ou moins dans un modèle d'électeur unique. Et donc, on a décidé de prendre cela, de l'améliorer d'après ce modèle d'électeur unique. Donc, on se base plutôt sur la structure actuelle pour ne pas introduire des changements majeurs, car l'ICANN n'était pas en faveur de cela. C'est pour cela que le modèle d'électeur unique a été retenu. Pourquoi il est important pour nous? Parce que nous devrions quitter

---

Dublin avec quelque chose et ne pas nous retrouver au milieu de nulle part.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

Y'a-t-il d'autres contributions ou d'autres participants qui souhaitent participer?

J'ai l'Inde et puis le monsieur qui est au fond de la salle.

INDE : Merci. Merci, Alan, de vos commentaires, qui ont été très utiles pour nous permettre de comprendre pourquoi l'ALAC a soutenu le modèle. Il serait utile de savoir s'il y a des raisons spécifiques d'avoir fait l'annonce au moment où l'annonce a été faite.

ALAN GREENBERG : C'était la première fois que l'on se réunissait en tant qu'ALAC pour prendre une décision. Il n'y a pas d'autres raisons. Il n'y a pas eu d'autres intentions. Certains membres peuvent penser que c'était pour d'autres raisons, mais en réalité, c'est parce que c'était la première fois qu'on se réunissait en tant qu'ALAC et que cette motion a été avancée pour que l'on fasse...

---

THOMAS SCHNEIDER : Le monsieur qui est au fond de la salle...

SEUN OJEDEJI : Je suis membre d'ALAC.

J'ai une question pour le GAC. La déclaration d'ALAC, d'une manière ou d'une autre, sert à donner des orientations par rapport à ce que l'ALAC souhaite examiner en ce moment. Y'a-t-il une intention au sein du GAC de donner des orientations par rapport à ce que vous souhaitez envisager? Parce qu'en ce moment, ce serait intéressant de se concentrer vers une direction, se concentrer sur un modèle particulier. Et donc, ce serait intéressant que vous disiez ce sur quoi vous souhaiteriez vous concentrer. Cela ne veut pas dire que l'on puisse aussi analyser d'autres options, mais ce serait intéressant de savoir quel est votre point de vue par rapport à cela pour ne pas quitter Dublin et continuer de se pencher sur plusieurs options encore.

THOMAS SCHNEIDER : Comme je l'ai expliqué avant et comme l'a expliqué Kavouss, il y a des discussions en cours. Et nous envisageons de publier un communiqué ou de dire quelque chose de formel avant jeudi. Nous essayons donc de nous mettre d'accord pour pouvoir fournir des orientations avant de quitter Dublin.

---

J'ai la France et puis j'ai le Paraguay.

FRANCE : Ma question est très simple et d'adresse à celui des représentants de l'ICANN de l'ALAC au CCWG qui souhaitera s'exprimer. Elle est la suivante : est-ce que l'ALAC ou est-ce que les représentants de l'ALAC au CCWG ont une position sur le *stress test 18*?

THOMAS SCHNEIDER : Il y a une question pour l'ALAC. Peut-être que vous souhaitez vous exprimer.

ALAN GREENBERG : La réponse formelle, c'est que l'on n'a pas de position formelle. Et je pense qu'on n'en a pas discuté de manière formelle. Je pense que chacun d'entre nous peut avoir des positions qui peuvent changer avec différents arguments. Mais puisque l'ALAC est un comité consultatif, cela peut avoir un impact sur nous. Mais franchement, on n'a pas de position formelle. Si quelqu'un veut connaître ma position personnelle, je pourrais la donner.

---

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Alan. Y'a-t-il d'autres réponses de la part d'ALAC par rapport à cette question? S'il n'y en a pas, je vais continuer avec le Paraguay et le Royaume-Uni.

PARAGUAY : Je souhaiterais répondre à la personne qui a parlé avant la France. Est-ce qu'il pourrait répéter sa question parce que je n'ai pas compris? Est-ce que vous pourriez répéter votre question, Monsieur?

THOMAS SCHNEIDER : La question, si vous me permettez, était celle de savoir si le GAC avait une préférence par rapport à un modèle, comme ç'a été le cas d'ALAC. Je pense que ç'a été la question. Si le GAC allait donner des orientations par rapport au modèle que nous préférons ou au modèle que nous soutenons. Voilà, je pense que c'était cela, la question.

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais rebondir sur ce que vous avez dit, Alan, sur le fait que puisque vous êtes un organe consultatif, le *stress test* pourrait avoir des conséquences sur

---

vous. Est-ce que vous pourriez parler un petit peu plus par rapport à cela?

ALAN GREENBERG : En fait, le Conseil d'administration dit dans les statuts constitutifs que si nous donnons un avis, il devrait en tenir compte. Nous n'avons jamais reçu – nous n'avons jamais rien reçu, même pas un e-mail de confirmation. Et très clairement, les règles pourraient changer en ce qui concerne le comité consultatif. Et à ce moment-là, cela pourrait nous affecter. Mais franchement, je n'ai pas d'avis plus – je n'ai pas d'autre avis par rapport à cela en ce moment.

THOMAS SCHNEIDER : Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je voulais répondre à quelques questions qui ont été posées. Tout d'abord, à titre personnel, mon sentiment en ce qui concerne l'exercice de simulation 18, je pense que quand Alan a dit que cela pourrait nous impacter, cela veut dire qu'une autre partie de l'ICANN dirait à l'ALAC comment nous devrions travailler. Je ne suis pas très sûr de comment on se sentirait par rapport à cela s'il y avait un consensus, etc., ou un vote.

---

Nous avons rédigé à nouveau nos règles au cours des dernières années, mais on ne nous a pas dit de changer nos principes opérationnels à ce que je sache. Mais peut-être qu'Alan, qui s'y connaît mieux dans la matière, pourrait donner plus de précisions. Mais je voudrais vous dire comment l'ALAC travaille en ce qui concerne ses membres au sein du CWG ou CCWG.

Nous avons un groupe de travail qui a été créé, qui travaille sur les deux pistes de travail, sur les deux domaines. Parce que ces deux questions sont très liées entre elles. Donc, le Groupe de travail a des appels hebdomadaires, parfois plusieurs appels par semaine, et donc nous pouvons coordonner les activités de ce groupe de travail qui participe au CWG ou au CCWG.

En ce qui concerne l'ALAC, nous avons des appels hebdomadaires – appels mensuels, pardon, mais comme Alan vient de le dire, la situation change tellement vite en ce qui concerne le CCWG. Nous nous sommes réunis pendant la semaine, et c'est pour cela qu'il y a eu quatre ou cinq heures de discussions par rapport à ces questions. Il a été très clair que le modèle d'adhésion était quelque chose que les membres d'ALAC n'apprécient pas trop.

Mon inquiétude, c'était que nous avions un processus qui impliquait vis-à-vis du Conseil d'administration de l'ICANN, et si on donne trop de pouvoirs à la communauté, il faudrait que la

---

communauté aussi puisse avoir un niveau approprié de réduction de comptes. C'est pour cela qu'il faut envisager des mécanismes de responsabilité à cet égard aussi. Et cela rend les choses complexes. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Alan.

ALAN GREENBERG : L'ALAC prend des décisions de deux manières différentes. Soit on prend des décisions par consensus – et je suis sûr que toutes les unités constitutives de l'ICANN prennent des mesures par consensus différemment. Nos règles disent qu'il ne doit pas y avoir trop de personnes qui soient contre. C'est-à-dire que si nous n'arrivons pas à un consensus, nous devons passer au vote par majorité simple. Voilà nos règles.

En général, dans l'ALAC, les décisions ne sont pas prises par unanimité forcément, mais en général, on arrive à prendre des décisions par consensus. Personnellement, je serais préparé en tant que président pour donner un avis avec un « A » majuscule, si cela doit se faire. Je ne crois pas que le Conseil d'administration doit nous dire que nous devons changer nos règles.

---

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Si j'étais à l'ICANN, j'aurais le même point de vue qu'Olivier. Je ne pense pas que l'on doive dire au GAC qu'il doit changer ses principes opérationnels. C'est au GAC de décider de changer ses principes opérationnels ou pas. C'est à nous de décider de nos méthodes de travail.

Il s'agit d'une prérogative du Groupe qui ne doit pas venir qui ne doit pas venir des statuts fondamentaux ou de conventions d'autres groupes. Nous ne voulons pas que d'autres groupes nous disent ce que nous devons faire.

Et c'est pour cela que j'étais très surpris de voir que dans une partie de l'exercice de simulation 18, il est dit que le GAC pourrait – à terme, devrait changer ses principes opérationnels. Ce n'est pas nécessaire, car cela, c'est une interférence dans notre travail.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

---

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des commentaires d'ALAC ou des membres du GAC?

La Hongrie?

HONGRIE : Une remarque très courte. Quelle est la définition de « consensus » pour l'ALAC?

ALAN GREENBERG : Je devrais re-regarder les règles pour vérifier, mais je crois que c'est – je crois que la règle dit que s'il y a beaucoup d'objections, alors il y a la règle du pouce, et c'est à peu près 75 %. Mais la règle permet à tout membre d'objecter la règle du consensus et à ce moment-là, on peut passer au vote.

Nous avons un ensemble de règles qui a une dynamique spécifique. Je pense que chaque groupe a des règles différentes en ce qui concerne le consensus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Tijani.

---

TIJANI BEN JEMAA : Si la question concerne le consensus pour le CCWG, il y a plusieurs niveaux de consensus, tel que la proposition existe aujourd'hui. Le consensus n'est pas unique. Pour certains pouvoirs, il y a certains types de consensus, par exemple pas moins de trois organisations de soutien ou pas plus d'une objection. Pour d'autres pouvoirs, il faut plus de soutien. Donc, le niveau de consensus est différent en fonction du pouvoir dont il s'agit.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Y'a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions?

Nous avons trois minutes.

Oui?

SEUN OJEDEJI : C'est Seun.

L'un des éléments sur lesquels on se penche en ce moment, c'est le niveau de soutien nécessaire pour révoquer les membres du Conseil d'administration ou pour révoquer un membre du Conseil d'administration.

---

On dit uniquement que les SOs et les ACs doivent amorcer ce processus. Quelle est la vision du GAC par rapport à ce pouvoir en particulier? Est-ce que vous vous opposez à ce processus? Merci.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran, souhaitez-vous répondre à cette question?

IRAN : Non pas au nom du GAC, mais j'aimerais dire ce que je comprends.

Tout d'abord, nous ne sommes pas des électeurs. Nous n'élisons pas un administrateur. Cela ne nous empêche pas de participer à la consultation, etc., mais les SOs et les ACs – en fait, l'ALAC est la seule AC qui a un directeur. Et donc, nous pouvons participer dans les consultations, mais après les consultations – hier, on a parlé de ça au CCWG. Toute la communauté devrait y participer. Et les recommandations, les points de vue, les opinions devraient être analysés par les SOs et les ACs qui ont amorcé le processus. Et ces points de vue et discussions doivent être pris en compte. Nous devrions tenir en compte tout cela. Mais après cette consultation, les ACs et les SOs doivent prendre leur décision. Voilà ce dont on a parlé quand le Conseil d'administration n'était pas en faveur de la révocation automatique d'un administrateur par un électeur. On a dit que

---

des consultations publiques devaient être mises en place et que les discussions devraient prises en compte par les SOs et les ACs qui avaient entamé le processus. Voilà ce dont on a discuté.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Nous n'avons pas traité cette question en détail.

Je pense que j'ai le Royaume-Uni et puis nous allons arrêter parce qu'il est déjà et demi.

ROYAUME-UNI : C'est une présentation très brève. De notre point de vue, je suis tout à fait d'accord avec ce que notre collègue de l'Iran vient de dire. Un membre du Conseil d'administration représente les intérêts de toute la communauté, il faudrait donc que ce soit la communauté tout entière qui demande sa révocation. Cela ne devrait pas être une prérogative de la SO. Je ne sais pas si cela peut être utile, mais nous estimons que le membre du Conseil d'administration a une responsabilité par rapport à la communauté tout entière par rapport à l'intérêt public. En fait, l'intérêt public mondial.

---

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Royaume-Uni.

Nous sommes à la fin de cette séance. Cela a été très utile, à mon avis. Les échanges ont enrichi nos délibérations. Nous vous remercions de votre présence et nous espérons vous revoir sous peu, ici ou dans d'autres séances dans différents endroits. Merci beaucoup encore.

[Applaudissements]

THOMAS SCHNEIDER : Veuillez vous installer à vos places. Nous allons poursuivre notre réunion. Merci beaucoup d'être resté à vos places, de revenir à vos places.

Voilà un point de l'ordre du jour que nous ne pouvons pas laisser de côté parce que c'est la préparation pour les échanges de demain avec le Conseil d'administration de l'ICANN. Voilà donc ce dont nous allons nous occuper. Il se peut que nous finissions cela très rapidement, mais il faut que nous donnions un peu d'information au Conseil d'administration par rapport à ce que nous voudrions discuter avec eux ou les échanges que nous aimerions avoir avec eux.

Je suggère — comme je l'ai dit auparavant — que pour mettre au clair quelles sont les attentes, je suggère que nous groupions les

---

thèmes en deux catégories. D'une part, les thèmes où nous ne faisons qu'informer le Conseil d'administration, où nous n'attendons pas un débat, nous espérons tout simplement qu'ils prendront note ou qu'ils nous feront des commentaires. Et puis, il y aurait une autre liste, une autre catégorie avec les thèmes qui devraient susciter un débat avec le Conseil. Nous voulons donc vous demander de proposer les thèmes pour l'une ou l'autre de ces deux catégories. Nous vous demandons de soulever les questions que le GAC devrait présenter au Conseil d'administration à titre informatif ou pour entamer un débat.

Je vous cède donc la parole. Qui, donc, voudrait commencer?

La Norvège.

NORVÈGE :

Merci, Monsieur le Président. Avec tous les thèmes qui sont encore en cours et le *stress test* 18 et comment nous allons travailler avec tout ça, il y a la question du calendrier. Parce que Fadi exerce une pression pour nous pour que ces délais soient respectés. Il faudrait donc aborder ce thème, il faudrait voir s'il y aurait une troisième version préliminaire du CCWG. Il va falloir analyser ce point aussi en interne. Pour la procédure du GAC, je voudrais savoir comment ces questions seront abordées.

---

Nous pouvons donc demander au Conseil d'administration. Il se peut qu'il n'ait aucune réponse concrète parce qu'il ne le sait peut-être pas, mais nous pourrions peut-être nous enquerir à ce sujet.

THOMAS SCHNEIDER : C'est le CCWG qui doit développer ou établir ce calendrier, mais nous pouvons demander au Conseil d'administration s'il a des informations. C'est une question rapide. Et nous ne portons préjudice à personne.

L'Iran.

IRAN : Je ne pense pas que le Conseil d'administration ait davantage d'informations que ce qui est disponible pour le public en général sur le CCWG. Il y a un calendrier avec trois scénarios, il faut les analyser tous les trois. Et ceux dont nous pourrions discuter, c'est seulement la possibilité d'avoir une troisième période de commentaires publics et sa durée. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question à laquelle puisse répondre le Conseil d'administration.

Le CCWG a prévu un calendrier déterminé et il n'a rien modifié. Nous pourrions peut-être voir quelque chose de plus rapide. Je

---

ne pense pas que le Conseil d'administration puisse répondre à cet égard ou qu'il puisse nous orienter. Cette question devrait être posée au CCWG tenant compte des conséquences des commentaires publics.

Limitons donc le nombre de thèmes à soulever devant le Conseil d'administration parce que ce Conseil participe très activement par rapport à d'autres thèmes. Nous devons voir quelles sont les questions urgentes qui ont besoin d'une réponse ou d'une action ou d'une mesure à prendre par le Conseil d'administration.

Mais pour informer le Conseil de quelque chose, nous pouvons peut-être le faire par votre intermédiaire. Concentrons notre attention sur quelques thèmes peu nombreux, là où nous avons besoin d'une réponse ou d'une mesure d'un certain type. Et c'est un thème déterminé qui est important. Et nous devrions faire cela et attendre les réponses du Conseil.

THOMAS SCHNEIDER : Est-ce que vous avez d'autres commentaires ou d'autres propositions?

Nous avons une liste tentative à l'écran pour que vous ayez un peu d'informations sur les questions que nous pourrions soulever devant le Conseil d'administration. Cela pourrait peut-

---

être nous aider à établir cette liste de thèmes. Je vous donne une minute pour que vous la lisiez très rapidement.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci, Monsieur le Président. Est-ce que je peux vous demander une précision pour savoir si nous avons eu des réponses sur l'avis préalable? Est-ce que nous avons eu des réponses sur Conseil par rapport aux mesures de protection, quant aux sauvegardes? Est-ce que nous avons eu une réponse complète, concrète? Pourrions-nous vérifier cela?

THOMAS SCHNEIDER :

Par rapport aux sauvegardes, nous entendons encore une réponse substantielle de la part du Conseil par rapport à l'avis du GAC émis à Buenos Aires.

Je suppose que vous faites allusion à ce thème. C'est un thème pour lequel nous pouvons présenter l'information au Conseil d'administration et nous pouvons leur demander de communiquer avec nous dans les plus brefs délais par rapport à la décision qu'ils ont prise par rapport à notre avis.

Les États-Unis.

---

ÉTATS-UNIS :                    Merci, Monsieur le Président. Je voudrais demander aux collègues de me dire s'ils accepteraient de présenter notre proposition [à George] une fois que nous aurons l'approbation de tous. Nous attendons encore le moment d'avoir un tableau de bord : c'est la meilleure façon d'évaluer les progrès faits sur ce qui a été accepté, sur ce qui a été mis en œuvre, ce qui est encore en cours de mise en œuvre et les parties de l'avis qui ont été rejetées. Et nous savons de quoi nous parlons, évidemment : validation, vérification et une explication des raisons de cela. Cela nous permettrait de mieux comprendre ce que nous essayons de trouver ici.

THOMAS SCHNEIDER :        Je pense qu'on aura une partie de cela dans le texte du communiqué. Il est question de savoir si nous allons soulever cette question oralement devant le Conseil d'administration. Ce que vous dites, si on leur dit qu'on attend une réponse et un tableau de bord élaborés par vous en tant que l'une des responsables de ces thèmes, vous pourriez transmettre ce message au Conseil si personne ne s'y oppose.

L'Indonésie.

---

INDONÉSIE : Pour revenir sur ce que Kavouss avait mentionné par rapport à ce qu'il faut dire au Conseil d'administration et s'il faut lui demander des réponses par rapport à certains thèmes, bon je me demande si l'on pourrait leur montrer certains exemples de thèmes qui ont été débattus au sein du GAC. Par exemple, .AFRICA, quelle a été la réponse du Conseil d'administration? Ce n'est que l'un des exemples possibles.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Pour être honnête, je ne comprends pas. Ceci se rapporte aux sauvegardes ou .AFRICA est un thème que vous voulez soulever? La question sur .AFRICA, le problème, c'est que nous n'avons plus de contrôle sur cela. Le Conseil d'administration nous a demandé de répondre à leur lettre. Alors, c'est-à-dire, maintenant, pour mieux dire : la balle est dans notre camp. C'est à nous, donc, de donner notre réponse. Nous pouvons les informer du fait que nous voulons leur présenter cette réponse.

INDONÉSIE : Ce que je veux savoir – je voudrais savoir si nous pouvons avoir une liste des réponses du Conseil d'administration, que nous attendons encore, disons. Nous pourrions présenter quelques exemples que nous avons présentés ici. .AFRICA n'est peut-être pas le meilleur exemple.

---

THOMAS SCHNEIDER : Oui, mais l'avis sur les sauvegardes et la demande d'un tableau de bord sont des exemples auxquels vous faites allusion. Peut-être que nous pourrions considérer cela.

La Chine.

CHINE : Merci, Monsieur le Président. Je vais parler chinois.

La réunion de demain du Conseil d'administration nous permettra de présenter trois problèmes. L'un deux concernera l'efficacité de l'avis du GAC. À l'heure actuelle, nous faisons une version liée au Conseil d'administration de l'ICANN concernant le GAC. Et le deuxième concerne l'exercice de simulation de crise 18. Nous estimons que nous pouvons demander aux membres du Conseil d'administration quelle est leur opinion sur l'exercice de simulation de crise 18 et ce qu'il pense par rapport aux différents points de vue et aux différentes opinions. Et la troisième question concerne la proposition du gestionnaire de la zone racine qui a été publiée, comme nous le savons. On a présenté une version préliminaire, et qui se rapporte à la transition de la supervision des fonctions de l'IANA. Nous voulons demander au Conseil d'administration quelles sont les mesures qui vont être prises à ce rapport dans l'avenir.

---

THOMAS SCHNEIDER :       Merci beaucoup, la Chine.

Avant de céder la parole à d'autres membres, je voudrais écouter les commentaires sur ce que la Chine a dit. D'abord, l'efficacité de l'avis. Ensuite, l'exercice de simulation de crise. Et ensuite, la gestion de la zone racine. Je peux ensuite continuer. Première question : est-ce qu'on doit inclure cette question de l'efficacité de l'avis?

Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE :       C'est juste une question. J'apprécie énormément les idées que la Chine a proposées. Je pense que c'est une bonne idée de demander au Conseil d'administration quelle est son opinion sur l'avis du GAC ou comment notre avis pourrait être plus efficace, mais je ne sais pas si c'est approprié dans ce contexte, si c'est pertinent de demander au Conseil d'administration sur l'efficacité de l'avis du GAC. Mais c'est au GAC de dire si son avis est efficace ou pas. Je n'ai pas de problème à poser la question sur cela, sur les relations, comment ils voient, etc.

---

C'est peut-être une nuance du mot ou c'est peut-être une différente formulation de ce que cela a été dit à l'origine en chinois.

THOMAS SCHNEIDER : En premier lieu, nous allons inclure une partie de cela dans le communiqué. C'est de l'information que nous avons commencé à analyser pour voir jusqu'à quel point notre avis a été efficace. Nous pouvons vous dire que nous nous attendons à ce que l'ICANN puisse suivre notre avis. Ce serait peut-être une information qui ne nous obligerait pas à prendre trop de temps pendant la réunion.

Quant à la deuxième proposition pour l'exercice de simulation de crise 18 et leur poser la question à cet égard, poser la question aux membres du Conseil d'administration... Vous avez des commentaires sur cette proposition de la Chine?

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Bien que je n'aie aucune objection au fond de ce qui a été proposé, je pense qu'il ne faudrait pas soulever cette question devant le Conseil d'administration.

S'il y a des personnes qui ont lu les courriels, il y a des courriels où l'on voit dire que l'exercice de simulation de crise 18 est

---

prévu pour protéger le Conseil d'administration et qu'ils apprécient cet exercice. Et s'ils apprécient cela, nous allons tenir compte de cet avis parce qu'eux, ils aiment.

Ce n'est pas à nous de demander ça. C'est à nous de décider des conséquences de l'exercice de simulation de crise 18, pas le Conseil d'administration.

Et lorsqu'on a parlé de la transition, Fadi a parlé d'un demi-trimestre – enfin, je pense qu'il ne faut pas leur en parler encore. L'idée...

THOMAS SCHNEIDER : Mais alors vous pensez qu'il ne faut pas parler de la transition en général ou sur l'exercice de simulation de crise?

IRAN : Non. Sur l'efficacité de l'avis. Le Conseil peut dire qu'une partie de l'avis – enfin, la rédaction n'est pas claire, mais on ne va pas parler de l'efficacité. L'avis – un avis, c'est un avis. Un point c'est tout. Je ne pense pas que l'on parle de l'efficacité. Il n'y a pas une efficacité de l'avis. Le Conseil d'administration n'a pas à émettre d'opinions sur l'efficacité de notre avis. C'est quelque chose qui est inclus dans les statuts. Mais si le Conseil d'administration dit qu'une partie de l'avis du GAC n'est pas

---

exprimé ou n'est pas formulé de façon compréhensible, bon, le GAC pourrait peut-être émettre ça de façon plus simple pour que ce soit plus facile à comprendre.

Je ne pense pas qu'on doive soulever ces questions auprès du Conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER : Il faudrait donc demander au Conseil d'administration de nous dire quelque chose par rapport à l'efficacité de la manière dont ils nous voient.

FRANCE : ... parfaitement fondé à poser la question au *Board*. C'est un processus *multistakeholder*. Moi, je suis d'accord avec Kavouss. Ça ne me sert à rien d'entendre quelqu'un du *Board* dire : « Oui, nous sommes pour ». Ce que je veux comprendre, c'est pourquoi. Voilà. Je serais ravi d'avoir un pourquoi ou plusieurs pourquoi, plusieurs raisons de la part du *Board*. Donc, ça m'intéresse de les entendre sur le sujet parce que nous ne les avons jamais entendus sur le sujet.

---

THOMAS SCHNEIDER : Excusez-moi, je suis un petit peu confus. Vous dites que vous voulez que l'on pose la question au Conseil? C'est ça? Oui? Vous soutenez la proposition de la Chine. Très bien.

La Suisse.

SUISSE : Merci. Très brièvement. Le Conseil d'administration a pris une position à cet égard, je crois, donc, que les fondements – leurs fondements, à notre point de vue, seraient bénéfiques, encourageraient et seraient enrichissants pour nos discussions.

THOMAS SCHNEIDER : L'Argentine.

ARGENTINE : La proposition sur l'exercice de simulation de crise numéro 18 est en quelque sorte vue comme quelque chose qui protège le Conseil d'administration. Je crois que nous avons besoin de commentaires parce que nous ne travaillons pas tous dans le Groupe de travail intercommunautaire. En plus, les propositions de certains membres du Groupe – de la piste de travail 1, nous avons vu les échanges du CCWG et la liste du CCWG, que nous n'avons pas le soutien d'autres SOs.

---

C'est pour cela que nous donnons notre soutien à ce que la Chine a proposé.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Le Brésil.

BRÉSIL : Je suis d'accord avec le représentant de la Suisse. Nous devons nous rappeler que le Conseil d'administration a présenté une proposition au CCWG, et je crois que c'est l'occasion pour que nous puissions avoir des échanges avec le Conseil d'administration, comme nous l'avons fait cet après-midi avec l'ALAC.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Alors, comme tout le monde propose de soulever cette question...

Le Sénégal, votre commentaire concerne l'exercice de simulation de crise 18?

SÉNÉGAL :

Oui.

Nous prenons la parole pour la première fois pour remercier l'ensemble des participants et pour poser un problème que nous souhaitons voir soumise au *Board*. C'est simplement, ça paraît simple, mais c'est simplement permettre aux gens de pouvoir venir participer aux travaux du GAC. Il y a beaucoup de collègues, beaucoup d'Africains, de pays africains qui n'ont pas pu venir simplement à cause du visa. Je pense que c'est un problème qui peut être réglé au *Board*, au Conseil d'administration. Mais poser véritablement ce problème-là pour qu'on – c'est une *plus-value*, ce sont des idées qui ne sont pas venues parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas pu venir simplement à cause du visa. Et il est important que ce problème-là soit pris en considération réellement et quand les gens veulent venir vers l'Afrique, c'est très facile. Et que des Africains, en tous cas de manière générale, n'aient pas de visa simplement pour pouvoir participer à ces travaux-là. C'est très regrettable. Et nous aimerions que ce problème-là soit véritablement pris à bras-le-corps pour que ce soit définitivement réglé.

Je vous remercie.

---

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je crois qu'on peut – comme point d'information, on pourra lister ça, ce sujet. Mais très brièvement, je crois que – comme on a déjà quelque chose dans le communiqué et on n'a pas le temps d'aller dans les détails, mais de faire passer le message en plus que le communiqué aussi oralement, je crois que c'est légitimé.

J'aimerais vite revenir sur le *stress test* 18. Est-ce qu'on est d'accord pour donner quelque temps à ce sujet-là?

Est-ce qu'il y a – je ne vois plus personne qui s'objecte ou qui s'oppose fondamentalement. Alors, on comprend qu'on va soulever ça aussi.

Le dernier point de la proposition de la Chine, c'était d'aborder la question de la gestion de la zone racine. Est-ce que c'est un sujet que vous voulez aborder?

J'aimerais connaître votre point de vue. Autrement dit, avez-vous des objections pour aborder cette question avec le Conseil d'administration?

D'accord. On va l'inclure dans l'ordre du jour.

Très bien. Nous avons une liste assez conséquente. Essayons donc d'y inclure ce que nous considérons comme étant strictement nécessaire.

---

Le Royaume-Uni et puis l'Espagne.

ROYAUME-UNI : Désolé. Je reviens sur le dernier point. Je ne sais pas vraiment quels sont les fondements pour aborder cette question. Est-ce qu'on pourrait mieux savoir de la part de la part de la déléguée de la Chine pourquoi elle souhaiterait aborder cette question?

THOMAS SCHNEIDER : Je pense qu'on devrait donc d'abord demander à notre collègue chinoise de clarifier pourquoi elle souhaite aborder cette question.

La Chine, s'il vous plaît, si vous pouvez nous expliquer un petit peu pourquoi vous pensez que ce sujet devrait être abordé avec le Conseil d'administration.

CHINE : Merci, Monsieur le Président. Merci, le Royaume-Uni d'avoir posé cette question. Nous pensons que la proposition liée à la maintenance de la zone racine est une question très importante, car cela est lié à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et à la question de la réduction de comptes de l'ICANN.

---

Nous avons vu la proposition, la version préliminaire de la proposition et nous aimerions suivre de près cette question.

La proposition établit un lien entre deux parties pour la gestion de la zone racine dans l'avenir. Et ces deux parties sont l'ICANN et VeriSign. Je pense que nous devrions obtenir des informations de la part du Conseil d'administration par rapport à cette question.

THOMAS SCHNEIDER : Ce serait une troisième catégorie. C'est plutôt pour obtenir donc des informations de la part du Conseil d'administration. J'ai bien compris, vous voulez obtenir davantage d'informations par rapport à cette question.

Très bien. Pouvons-nous accepter cela et avancer?

Je pense que le Royaume-Uni souhaitait prendre la parole. L'Espagne après le Royaume-Uni. Et puis, la Namibie.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président.

Il y a plusieurs sujets que je voulais aborder. Tout d'abord, des informations par rapport à la réunion de haut niveau, car nous espérons que le président du Conseil d'administration et le PDG

---

soient impliqués dans toutes les préparations. J'espère que cela soit en ligne avec les attentes du Maroc. Il y a donc des détails à peaufiner, on est en train de finir l'ordre du jour et donc, on voudrait avoir des informations là-dessus.

Le deuxième point est lié au premier et concerne la participation des pays en développement pour s'assurer que ces pays puissent participer aux réunions de l'ICANN et aux processus de l'ICANN. Nous pourrions peut-être avoir un aperçu de la part du Conseil d'administration par rapport aux efforts en cours pour faciliter la participation de ces pays en développement. C'est un problème qui se pose — le problème des visas, c'est donc un problème si l'on veut que l'ICANN devienne une entité véritablement mondiale.

THOMAS SCHNEIDER : Ils ne pourront pas nous donner une réponse demain, mais nous pouvons leur demander de nous donner ces informations plus tard, si vous êtes d'accord. Cela devrait pouvoir se faire.

L'Espagne.

Espagne : Merci. Ma question concerne le dernier sujet que l'on a proposé. Je n'ai pas bien compris pourquoi il faudrait poser la question

---

au Conseil d'administration par rapport à cela. Est-ce que c'est un point d'information? Nous souhaitons que les collègues des capitales puissent participer à ce type de révision ou nous sommes en train de leur demander si nous pouvons le faire?

Parce que je pense que les processus de l'ICANN sont ouverts à tous, y compris pour ceux qui ne participent pas régulièrement. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Ce que vous voyez sur l'écran, ce ne sont que des propositions. Donc, si vous pensez que ce n'est pas approprié ou n'est pas nécessaire ou prioritaire – parce que ce n'est pas une question très claire —, nous pouvons l'enlever. Je pense que c'est important, mais peut-être que ce n'est pas nécessaire d'en parler avec le Conseil d'administration.

Si personne n'insiste, nous pouvons décider donc de ne pas en parler dans notre réunion avec le Conseil d'administration. Y'a-t-il des membres du GAC qui souhaitent insister pour que ce sujet soit traité avec le Conseil d'administration? D'accord. Donc, nous n'allons pas aborder cette question avec le Conseil d'administration.

La Namibie.



---

Et nous pouvons leur dire que cette lettre viendra bientôt, qu'ils recevront bientôt cette lettre, par exemple.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup. Si je ne m'abuse, il y a eu beaucoup de soutien au sein du GAC pour soutenir la proposition de la Commission africaine. Je pense qu'il serait très raisonnable d'inclure .AFRICA dans notre ordre du jour pour qu'ils puissent avoir une occasion de se manifester et indiquer quelles sont les raisons pour lesquelles le GAC a donné les orientations qu'il a données dans son communiqué. Mais je pense qu'on devrait soulever la question et ensuite, dire qu'un document sera envoyé. Parce que ce serait très utile pour la communauté d'écouter tout cela. Donc, je suis pour l'inclusion de .AFRICA dans notre ordre du jour.

THOMAS SCHNEIDER :

Pour information, vous dites – et non pas pour discussions? Pour informer du fait qu'une lettre formelle sera envoyée, etc. Très bien. Donc, on émettra ce point-là dans les points d'information.

L'Égypte.

---

ÉGYPTE :

Merci, Monsieur le Président. Je soutiens aussi l'inclusion de .AFRICA pour informations dans notre liste. Dans d'autres réunions, nous partageons cette liste de sujets avec le Conseil d'administration à l'avance. Est-ce qu'on le fera cette fois-ci? Est-ce que l'on pourrait donc s'attendre à ce qu'il nous donne des réponses?

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup d'avoir posé cette question, l'Égypte. La raison pour laquelle nous essayons de dresser cette liste justement – nous allons l'envoyer au Conseil d'administration en leur disant quels sont les points d'information et quels sont les points par rapport auxquels nous souhaitons une réponse ou nous souhaitons entamer une discussion. En général, nous avons reçu des réponses quand on les a demandées. Donc, nous avons un nombre assez logique de points d'information et une liste très courte de sujets ouverts à discussions. Donc, ma réponse est « oui » à votre question.

Nous sommes un peu en retard. Nous avons une liste assez longue. Mais je pense que la plupart de ces sujets que nous avons sur notre liste sont pour informations. Il y a un sujet ouvert à discussions. Ce que l'on a sur la liste, c'est la mise en œuvre des codes de pays à deux caractères. Et comme on l'a dit avant, j'ai eu le sentiment que le GAC pensait que cela n'avait

---

pas été mis en œuvre suivant l'avis du GAC. Alors, la question est la suivante : voulez-vous que l'on inclue sur notre liste des questions à aborder avec le Conseil d'administration ou vous voulez juste qu'on en parle dans le communiqué? Si personne ne veut l'inclure sur la liste, on laisse tomber. Très bien.

Et le dernier, les recommandations 6.5 de l'ATRT II. Est-ce que vous voulez en parler? Quand on parlera du *stress test 18*? Vous vous souvenez que la recommandation 6.5 a été mise en attente et qu'elle demandait une majorité qualifiée au niveau du Conseil d'administration pour refuser un avis du GAC.

CTU.

CTU :

Merci, Monsieur le Président.

À mon avis, si l'essai de simulation 18 va être abordé, cela devrait être abordé aussi parce que c'est assez lié avec l'essai de simulation 18, ce que propose l'essai de simulation 18. Je ne pense pas qu'on puisse aborder l'un sans aborder l'autre. Parce qu'il s'agit de deux questions qui sont extrêmement liées. Je pense que ce serait approprié de l'inclure.

---

THOMAS SCHNEIDER : Est-ce que vous êtes tous d'accord? Autrement dit, est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on inclue ce point dans notre liste?

Je ne vois pas d'objection. Nous allons donc l'inclure dans notre liste parmi les points à discuter.

Très bien.

Voilà, nous allons lire la liste. Nous avons les points d'information suivants que nous souhaitons inclure. D'abord, nos attentes par rapport à la participation dans la réunion de haut niveau. Un point sur le NomCom — je pense qu'on ne l'a pas sur notre liste. Donc, des informations sur les attentes en ce qui concerne les sauvegardes et notre avis. Nous allons leur dire que nous nous penchons sur l'efficacité de notre avis. Nous allons leur parler de nos inquiétudes par rapport au visa, notamment pour la prochaine réunion. Et ensuite, .AFRICA. Des informations de base par rapport à ce qu'on va leur répondre. Et ensuite, on a deux points d'information : nous voulons des informations de la part du Conseil d'administration par rapport à la proposition de gestion de la zone racine. Et ensuite, la participation des pays en développement. Ce seront donc les points d'information. Et ensuite, nous avons deux points ouverts à discussions : l'essai de simulation 18, le point de vue du Conseil d'administration et la justification, et puis la

---

recommandation 6.5 de l'ATRT II. Voilà les points que nous avons pour le moment sur la liste. Est-ce que ça suffit ou y'a-t-il d'autres sujets que vous souhaitez ajouter? Si ce n'est pas le cas, la liste est arrêtée et nous allons l'envoyer au Conseil d'administration aujourd'hui.

Très bien. Cela veut dire que nous avons fini avec les points que nous avons à aborder aujourd'hui dans notre ordre du jour. Et donc, voilà, c'est la fin pour aujourd'hui si vous n'avez pas d'autres questions ou commentaires.

Le Brésil.

BRÉSIL :

Merci. Je me demande si l'on pourrait consacrer un peu de temps pour parler de l'essai de simulation 18. Demain, on a une session avec le CCWG où se sera discuté. Il y a eu des propositions sur la liste de diffusion, donc je pense qu'il faudrait revenir à ce sujet et en parler pour que nos positions soient claires en préparation de la réunion du CCWG demain.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, le Brésil. Je m'en remets à vous. Moi, je suis libre, je ne sais pas vous. Mais la question est de savoir si nous avons besoin ou non des interprètes, si nous allons prolonger notre séance...

---

Est-ce que – jusqu'à quelle heure – vous êtes d'accord si on propose une demi-heure de plus et on voit où on en est? Il est 18 h 30. Disons jusqu'à 19 h? C'est votre décision. Si quelqu'un a des objections, c'est le moment de les manifester.

Très bien. Je sais que cette question d'exercice de simulation veut être abordée par plusieurs collègues. Donc, voilà, c'est le moment d'en parler.

Ceux qui voudront aborder l'exercice de simulation de crise 18, veuillez s'il vous plaît vous exprimer. Autrement, ça n'a pas de sens.

Le Brésil.

BRÉSIL :

Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire que nous croyons que nous avons eu une réunion très intéressante avec l'ALAC, qui a enfin projeté une certaine lumière sur des questions liées à l'exercice de simulation de crise 18. À notre avis, cette réunion avec l'ALAC a confirmé l'impression que nous avons que chacune des organisations de soutien, chacun des comités consultatifs sont les maîtres de leurs propres procédures et qu'ils ne doivent pas être obligés de changer leur processus de prise de décisions de manière hâtive parce que la pression est renforcée. Comme vous le savez, nous avons exprimé notre

---

position à plusieurs reprises et dans le CCWG parce que nous estimons que nous n'avons pas besoin de cet amendement des statuts, nous pensons que la discussion a été menée avec des appréciations erronées. À notre avis, les fondements de ces discussions sont plutôt [peu clair]. Cela transmet une profonde méfiance par rapport à l'action collective des gouvernements.

Je crois que la discussion entretenue dimanche dans le GAC et dans la séance d'aujourd'hui, on montre que l'ALAC ainsi que bon nombre de pays ne soutiennent pas l'exercice de simulation de crise 18. Mais il y a aussi des membres non gouvernementaux du CCWG qui ont donné leur opinion à cet égard. Il n'y a pas de consensus dans la communauté pour le soutien à cette proposition.

Je veux donc réitérer mon point de vue : nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un prérequis pour mener la transition de l'avant.

Je voulais aussi dire que nous pourrions chercher une solution de compromis sur la compréhension du test actuel de l'exercice de simulation de crise 18 parce que nous ne pouvons pas l'accepter, pour les motifs que nous avons déjà donnés.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. La France.

---

FRANCE :

... les déclarations de notre collègue brésilien. Nous avons eu beaucoup plus d'informations depuis deux jours, des informations extrêmement intéressantes. Malgré tout, forcé de constater que la raison théorique conceptuelle pour promouvoir le *stress test* 18 est toujours désespérément inexistant. À tel point que son principal promoteur au sein du CCWG et le représentant de la *Business Constituency* américaine a envoyé un message où il copie les propos des quatre *staffers*, *staffers* – des quatre *congressmen* américains qui disent en gros : « Il faut le *stress test* 18 parce qu'il faut le *stress test* 18 ».

Et donc, si je comprends bien, le CCWG a pour raison de mettre le *stress test* 18 dans la proposition que des *congressmen* lui demandent. Je dois dire que ce n'est pas exactement ma conception du modèle multi-parties prenantes. Donc, il faut vraiment qu'on arrête de parler du modèle multi-parties prenantes pour qualifier ce processus.

Et par ailleurs, je suis surpris parce qu'il me semble que depuis un an et demi que cette transition est engagée, on a cessé de nous répéter qu'au final, c'était le pouvoir exécutif américain qui avait le dernier mot dans cette affaire et non pas le pouvoir législatif.

Donc, je dois dire que je suis de plus en perdu.

---

Maintenant, ce qui est sûr, c'est qu'il y a un parlement dans mon pays aussi comme, je pense, dans tous les pays ici représentés. En tant que représentant de mon état, j'aurais des comptes à rendre devant mon parlement, qui aurait du mal à comprendre que les gouvernements sont sur le point d'accepter que les règles de décision internes au gouvernement, aux travaux des gouvernements soient verrouillées, préemptées par un groupe réduit de parties prenantes non gouvernementales. Et ça, ce n'est pas de la capture, c'est du kidnapping.

S'agissant en plus d'un service public à caractère mondial, qui va engager nos concitoyens autant que les membres de la communauté. Donc, tout ceci pour dire que la position de mon pays est inchangée concernant le *stress test* 18.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, la France. Prochain, j'ai la Russie.

RUSSIE : Je vais parler russe.

Je voudrais présenter notre position. Nous venons d'envoyer des informations par courriel pour montrer notre position à cet égard. Comme le Brésil l'a dit, nous ne pouvons pas être d'accord sur le besoin de considérer comme obligatoire

---

l'exercice de simulation de crise 18. Nous ne voyons pas de raison pour ce faire. Nous ne voyons pas qu'il y a de menace réelle, comme cela est suggéré ou proposé. Et si une menace pouvait exister à l'avenir, après la transition, le Conseil d'administration de l'ICANN pourrait avoir l'intention d'accepter les recommandations et l'avis du GAC.

Nous estimons qu'il s'agit d'un risque réel. Nous saluons le fait que non seulement les organisations gouvernementales, mais aussi les non gouvernementales considèrent ce point. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Russie. L'Iran et ensuite l'Argentine.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

En avril 2015, dans une de ces soirées où l'on travaillait dans les groupes de travail sur l'exercice de simulation de crise, moi, j'ai été le seul à exprimer une objection. Et mon intervention a été interrompue parce que le président du groupe de travail ne voulait pas m'entendre. Trois fois, on m'a appelé, on m'a dit : « Kavouss! N'en discute pas! ». Finalement, c'était ça : « Kavouss! Kavouss! Kavouss! ». Donc, j'ai dit : « C'est un thème qu'il faut

---

aborder, c'est le GAC qui doit s'en occuper et ce n'est pas au CCWG de traiter la question ». Je l'ai dit, j'ai mentionné les principes opérationnels et j'ai parlé de règles de procédures, j'ai dit que c'était une prérogative exclusive du GAC et que cela ne devait pas être imposé de l'extérieur. Cela n'avait rien à avoir avec la stabilité du DNS non avec des éléments concernant la responsabilité.

J'ai dit donc que je n'étais pas pour. Quelques jours après, un autre collègue du GAC — c'était Olga pour ce cas particulier – a présenté ses réactions, a fait savoir quelle était sa réaction trois, quatre ou cinq fois et personne n'y a réagi jusqu'il y a peu de temps.

Je sens que cet exercice de simulation de crise 18 ne concerne depuis le début en rien ni la stabilité ni la résistance ni la résilience ni la capture de l'ICANN, mais d'autres origines. Le Conseil d'administration a fait face à ce qui avait été présenté par le GAC en tant qu'avis pendant 17 ans. Il se peut qu'il y ait des problèmes par rapport au texte ou le langage d'un texte particulier, mais pas sur la substance, sur le fond de la question de la responsabilité de cette question, de cet avis. Alors, cela ne peut ne pas être pertinent. Et je n'ai pas été entendu. Je continue à soulever cette question à l'heure actuelle. Je crois qu'il faut en discuter. Et nous ne sommes pas pour une

---

modification quelconque à l'heure actuelle. Tout devrait rester tel que cela se présente à l'heure actuelle.

Au niveau général, nous avons avancé sans problème de la sorte et je crois que cela n'a rien à voir avec l'essence et les raisons profondes de l'avis.

THOMAS SCHNEIDER :       Merci, l'Iran.  
  
                                          L'Argentine.

ARGENTINE :                    Je vais parler espagnol.

Je voudrais soutenir mes collègues du Brésil, de la France, de la Russie et de l'Iran. Je me souviens parfaitement bien de Kavouss lorsqu'il a voulu mettre l'accent pour la première fois sur le thème. Il n'a pratiquement pas pu parler parce qu'on l'interrompait constamment. On a pris plus longtemps pour l'interrompre que pour lui permettre de parler.

Je le remercie de m'avoir fait réfléchir à l'impact réel de ceci. Je voudrais aller au-delà de ce qui a été dit et réfléchir sur un scénario dont on nous a dit que si le *stress test* ne se trouve pas dans la proposition, la proposition ne pourrait pas réussir. C'est

---

une règle dont on aurait dû être au courant depuis le début. Cela n'a pas été le cas.

Si nous avions su cela depuis le début, si nous avons eu cette règle gravée sur la pierre pour pouvoir passer cette transition d'une manière réussie, nous aurions pu réagir autrement.

Quel que soit le résultat de tout ce processus, je me demande si la transition existe et si cet exercice de simulation de crise est inscrit dans les statuts tels qu'il apparaît maintenant. Parce que c'est un prérequis indispensable. Je voudrais savoir de quel type de légitimité cela pourrait avoir pour la communauté internationale si l'exercice de simulation de crise n'a pas le soutien de la plupart des pays qui participent dans cet espace participatif qui est la communauté de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Argentine.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Le Venezuela.

VENEZUELA : Merci, Monsieur le Président. Je vais parler espagnol.

---

J'écoutais les commentaires – je m'appelle Rivera. Beaucoup de pays de la région de l'Amérique latine ainsi que de l'Europe et de l'Asie ont donné leur avis sur le thème. Mon gouvernement voudrait continuer à donner son soutien aux commentaires qui ont été faits auparavant. Nous ne trouvons pas de justifications valables sur les raisons pour lesquelles on pose le besoin de mettre en œuvre cet exercice de simulation de crise et les modifications de statuts. Nous avons révisé toute la documentation et les propositions concernant les justifications de cette proposition pour agir de la part du Groupe de travail intercommunautaire.

Nous ne trouvons pas de justification solide. Et aujourd'hui, nous apprenons qu'il s'agit d'une condition – comme notre collègue français l'a dit par rapport à la question des membres du parlement qui ont été consultés, c'était un prérequis pour que cela puisse être approuvé. Alors, nous ne sommes pas d'accord sur ce prérequis. Comme l'Argentine l'a dit, les règles du jeu doivent être claires dès le départ. Et à long terme, il n'est pas très intéressant de proposer – de faire des propositions à la communauté de l'Internet et aux gouvernements dans ce cas particulier si, en fin de compte, on a des contraintes qui, enfin, limitent l'approbation.

---

Nous sommes donc contre cette proposition de l'exercice de simulation de crise 18 comme jusqu'ici.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Venezuela.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Le Japon et la Norvège.

JAPON : Merci, Monsieur le Président.

Nous avons envoyé un courriel au CCWG. Si nous pouvons le lire, on y dit que le Parlement des États-Unis a émis ses opinions par l'intermédiaire de ses membres concernant l'exercice de simulation de crise 18. La plupart d'entre eux ont été émis dans la séance de cet après-midi.

On dit que le Parlement des États-Unis a analysé nos débats pour la proposition, tenant compte de la modification de statuts en faisant partie de la transition.

Pour ce système où le GAC a trouvé un consensus, il est très important que cela arrive, et il est très nécessaire de trouver les conclusions par rapport au CCWG et à la décision finale du Parlement pour adopter cette proposition pour la transition.

---

THOMAS SCHNEIDER :           Merci. La Norvège.

NORVÈGE :                        Merci, Monsieur le Président.

Juste un commentaire bref sur le texte qu'Anders a présenté. Je crois qu'à l'origine, c'était envoyé par Steve DelBianco du .NZ pour une nouvelle suggestion pour une solution. Je suppose que si quelqu'un du CCWG lit nos transcriptions, il ou elle pourrait voir quels sont les débats que cet exercice de simulation de crise 18 a suscités et qui se rapportent à des choses qui sont plus générales, non seulement au Comité consultatif, mais aussi sur l'avis du GAC en soi.

Je voulais que cela figure dans les procès-verbaux et dans la liste du GAC aussi.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :           Excusez-moi, mais j'éprouve des difficultés à comprendre ce que vous avez voulu dire.

---

NORVÈGE :

Anders de la Suède a envoyé une suggestion à toute la liste de diffusion du GAC comme une nouvelle solution et non pas comme l'exercice de simulation de crise 18. Dans des termes généraux, cela vient de la liste du CCWG du .NZ, qui est l'un des membres du CCWG.

Cette solution qui a été présentée comprend un texte disant que le Conseil d'administration ne devrait pas être l'arbitre entre les différentes positions alors qu'il y a un Comité consultatif. C'est plus général et cela ne pointe pas le GAC ni les méthodes du GAC de prise de décisions.

Je pense que tous ceux qui pourraient voir ceci sur la liste doivent le savoir. Et c'est quelque chose que nous devrions considérer un peu plus en profondeur.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, la Norvège.

Il nous reste une quinzaine de minutes. Je ne sais pas si vous voulez vous en servir...

L'Iran.



---

consultatifs et le Conseil d'administration peut avoir lieu dans l'avenir. Nous ne le savons pas. Nous ne savons pas si cela peut changer.

Cela peut être une solution maintenant, mais pour le moment ce n'est pas le cas. Cela continue d'être un texte très général qui ne pointe pas que le GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Merci de cette précision. Je cède la parole au Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président.

À ce sujet, est-ce qu'il faudrait que je lise ce texte? Est-ce que ce serait mieux?

« Le Conseil d'administration ne devrait pas être en mesure d'agir en tant qu'arbitre lorsqu'il y a des positions divergentes par rapport à un comité consultatif au cas où le Conseil d'administration déciderait de prendre une mesure qui n'est pas cohérente par rapport à l'avis du Comité consultatif. Le Conseil ne sera pas obligé d'essayer de trouver une solution acceptable pour les deux parties lorsque l'avis du Comité consultatif n'aura pas été soutenu par le consensus entre ces membres. » Point à la ligne.

---

Je voulais – en fait, j’ai levé ma main parce que je pense que toute cette question se rapporte à ce qui est considéré être un risque d’élargissement du rôle des gouvernements dans le modèle. Lorsque nous disons que le Conseil doit trouver des solutions acceptables pour les deux parties lorsqu’il a rejeté un avis auquel on n’est pas parvenu par consensus. Un gouvernement dit une chose, un autre gouvernement dit une autre chose.

D’une façon naturelle, cela signifie que c’est un élargissement du rôle joué par les gouvernements dans le modèle. Voilà ce que je comprends.

Mon inquiétude – et je pense que cela se rapporte aux arguments pour l’exercice de simulation de stress<sup>18</sup>. C’est pourquoi le gouvernement du Royaume-Uni dit – a toujours dit que nous soutenions l’exercice de simulation de crise pour ces raisons.

Et je veux aussi réagir à cela. Je sais que l’Iran a soulevé cette question de bonne foi, mais l’exercice de simulation de crise<sup>18</sup> figure depuis très longtemps dans le CCWG. Nous en avons parlé dans la première réunion en présence à Francfort. Lorsqu’on a signalé ce point-là, la question n’était pas de provoquer des interférences, mais d’intervenir dans la manière dont le GAC

---

détermine ce qu'est le consensus et ce qui est un avis par consensus.

On pense qu'il s'agit d'interférences et ce n'est pas correct. On n'avait aucune intention de contraindre le GAC de quelque manière que ce soit ou de voir comment le GAC parvenait à un consensus ou à un avis par consensus et comment le GAC définissait le consensus. Ce n'était pas le cas.

Il me semble que le commentaire de l'Iran, dans son échange avec l'ALAC, n'a pas été celui auquel je donnerais mon soutien parce que nous estimons qu'il ne s'agit pas d'une interférence. Si c'est toujours la position de l'Iran, je dois que le Royaume-Uni n'est pas d'accord.

J'espère bien que ces commentaires ont pu être utiles.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

La Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir – et c'est peut-être parce que cela représente un défi – les exercices de simulation de crise sont faits pour voir

---

des situations extrêmes. Il y a toute une série de choses pour lesquelles ces exercices sont conçus. Et [peu clair] qui ne se passe pas aujourd'hui. Le Conseil d'administration a pensé que le GAC pouvait travailler avec un modèle de vote et qu'il allait être difficile de transmettre sa vision à la communauté.

Je crois que personne ne veut cela. Et j'ai entendu quelques commentaires ces derniers jours où l'on disait la valeur du GAC pour parvenir à un consensus. Et je pense qu'il est important que tout le monde puisse donner ses opinions.

Je pense que c'est aussi important pour le Parlement des États-Unis qui doit analyser cette proposition.

Comme le consensus est un bien précieux pour le GAC, nous devons travailler sur d'autres options possibles sur la table. La valeur que nous accordons au consensus et comment nous pouvons garantir qu'il s'agira toujours de la manière de travailler du GAC. J'encourage donc tous ceux qui ont une vision très différente par rapport aux options exprimées par nos collègues dans la liste de diffusion le dernier soir à chercher une manière de répondre aux besoins ou les conditions pour la transition.

Merci.

---

THOMAS SCHNEIDER :        Merci.

La CTU.

CTU :                            Je crois qu'il y a un problème d'interprétation sur l'élargissement du cadre d'actions parce que, quelle que soit notre définition du consensus, le Conseil d'administration n'est pas en mesure d'être arbitre pour quoi que ce soit. Si nous lisons l'alinéa K des statuts, le Conseil d'administration prend la décision finale. Il a la possibilité de dire « non », et c'est à eux de prendre la décision en dernier recours à l'avenir, même si nous acceptons l'exercice de simulation de crise 18.

Donc, dans tout ce texte qui apparaît sur l'écran, je pense qu'il n'y a pas le consensus des membres du Comité. Et nous serions toujours soumis cette notion à savoir ce que signifie le mot « consensus ». Nous parlons ici d'un texte général. Qu'est-ce que cela signifie? Qu'est-ce que le consensus? Quelle est la définition du consensus? En quoi cela peut changer? Je ne sais pas si c'est suffisamment solide en ce sens-là, mais à mon avis, ce n'est pas nécessaire en première instance.

THOMAS SCHNEIDER :        Merci, CTU.

---

Nous avons six minutes. Nous pouvons écouter encore d'autres déclarations ou nous pouvons essayer de voir comment nous allons de l'avant sur ce point.

Je suggère de retenir la seconde option, à moins que nous ne changions d'avis, nous avons cette idée que nous allons lire et essayer d'assimiler toutes les propositions qui pourraient être transmises par la liste de diffusion. Et le Secrétariat pourrait préparer un document unique très tard ce soir et nous le réexpédier. Cela ne doit pas vous empêcher de les analyser au fur et à mesure dans la liste de diffusion quand vous les aurez. Nous allons nous réunir demain et voir ce que nous en faisons.

Nous avons deux options : nous nous mettons d'accord sur une position commune sur les questions de fond, par exemple l'exercice de simulation de crise 18 et les changements de statuts ou bien une proposition alternative que nous pourrions présenter au CCWG. Parce qu'autrement, nous devons penser à la manière de transmettre cette idée que nous n'avons pas de consensus sur cette question de fond. Et il faut donc que nous voyions si c'est le cas et comment nous allons formuler le message à adresser au CCWG. Moi, j'ai personnellement réservé toute la soirée du mercredi pour ce faire et je veux que vous le sachiez tous pour que, si c'est nécessaire – et si vous voulez travailler jusqu'à ce que nous soyons d'accord sur un point.

---

Même si cela signifie que nous parvenions à des positions différentes.

Nous pouvons rester jusqu'à n'importe quelle heure parce que la salle est disponible pour nous et il n'y a pas de problème en terme de logistique. Nous avons l'espace, nous avons le temps. C'est demain soir.

Nous nous mettons d'accord sur cela, nous allons tout lire, nous allons tout assimiler.

L'Iran demande la parole.

IRAN :

Il y a deux commentaires, Monsieur le Président. Le premier. Cet exercice de simulation de crise fameux, original, concerne le pouvoir de la communauté qui pourrait être exercé par le GAC. Voilà. C'est tout.

Nous ne pourrions pas aborder cette question de façon indépendante par rapport à l'avis du GAC présenté au Conseil d'administration. Ce n'est pas possible. Supposons qu'il n'y ait aucune question liée à la responsabilité ou à la transition, est-ce que quelqu'un aurait recours au Conseil d'administration et par son intermédiaire au GAC pour nous dire : « Écoutez, nous voulons que vous modifiez ou on informe le GAC que le Conseil

---

d'administration voudrait modifier l'article 9, l'alinéa 2 »? Non. Cela a commencé tout juste à cause du travail fait en ce qui concerne la responsabilité, la transition et par la probabilité que le GAC participe à la prise de décision concernant le pouvoir de la communauté. Si ce thème n'avait pas été soulevé, nous n'aurions même pas à nous occuper de ces exercices de simulation de crise 18.

Deuxièmement, l'essence de cet exercice est que tout doit être décidé par consensus. Nous parlons de l'exercice de simulation de crise 18 en soi. Nous n'avons pas de consensus, ben voilà, il n'y a pas de consensus pour l'acceptation ou le contraire.

Voilà l'état de la situation.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

S'il n'y a pas de proposition alternative par rapport à la manière d'aller de l'avant, je pense que nous devrions faire une lecture, un exercice de réflexion et revenir demain et voir ce que nous allons faire.

OK? Très bien.

Vous vous souviendrez fort probablement qu'il y a un cocktail du Conseil d'administration auquel nous sommes invités à 19 h 15

---

au cinquième étage. C'est au-dessus du quatrième. Je n'ai jamais été au-dessus du quatrième niveau, mais il doit y avoir un cinquième. Si on dit que c'est le cinquième étage, assumons qu'il y en est un. À moins que nous ne parvenions jusqu'à la terrasse.

Bon. Merci beaucoup. Merci aux interprètes d'être restés avec nous. Nous remercions aussi tout le personnel technique et le personnel de soutien. On se revoit demain matin.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**